



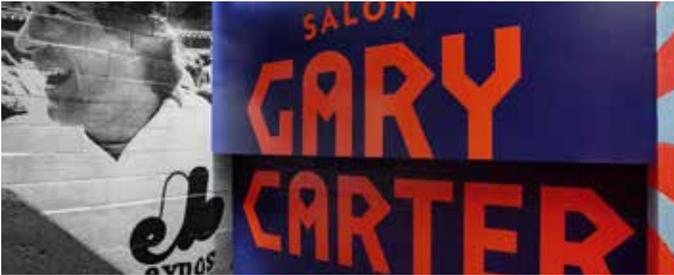
PARC
OLYMPIQUE

RAPPORT ANNUEL 2018

**3 PRIX ET
DISTINCTIONS**



1 007 793 VISITEURS



**1 000 ARBRES
PLANTÉS EN CINQ ANS**



**1 200 EMPLOYÉS
DE DESJARDINS
À LA TOUR**

**UNE CANDIDATURE
POUR LA COUPE
DU MONDE
DE SOCCER 2026**



**UN TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION
UNIQUE AU CANADA POUR LE
DÉVELOPPEMENT DES NAVETTES
ÉLECTRIQUES AUTONOMES**



LE PARC OLYMPIQUE EN 2018, C'EST...



LE RETOUR DU MOTOCROSS AU STADE



16 ÉVÉNEMENTS SPORTIFS,
CULTURELS ET RÉCRÉATIFS

LE PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse de Roger Taillibert, le Parc olympique a été construit à la fois pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976, et pour accueillir les Expos de Montréal, qui y ont séjourné pendant 27 ans. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui abrite également l'Institut national du sport du Québec, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life.

Le Stade olympique, avec ses 56 000 sièges, est la seule enceinte au Québec pouvant recevoir plus de 22 000 personnes lors de grands rassemblements intérieurs. En 2018, le Stade a été mobilisé pour des activités et des événements divers pendant 208 jours (incluant le montage, la tenue de l'événement et le démontage), et a accueilli au-delà de 220 000 visiteurs.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par quatre millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique est un important moteur de développement économique et touristique. Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce parc urbain moderne est un site récréotouristique et événementiel unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

Quarante-trois ans après sa construction, le Parc olympique s'inscrit comme un ensemble architectural arborant une valeur patrimoniale indéniable, notamment sur les plans historique, emblématique, architectural et urbain. Fiduciaire de cet important actif, la Régie des installations olympiques a pour mandat de préserver et d'exploiter les installations, tout en s'assurant que la population bénéficie de cet équipement faisant partie de la ligne d'horizon de la métropole.



MISSION

EXPLOITER TOUT LE POTENTIEL DU PARC OLYMPIQUE, EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC SES PARTENAIRES ET LA COMMUNAUTÉ ENVIRONNANTE, EN ASSURANT LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL.

VISION

FAIRE DU PARC OLYMPIQUE UNE RÉFÉRENCE MONDIALE EN TERMES DE PARC URBAIN MODERNE, UN CARREFOUR UNIQUE OÙ SE CÔTOIENT CRÉATION, DÉCOUVERTES, DIVERTISSEMENT ET ACTIVITÉ PHYSIQUE.

VALEURS

PROFESSIONNALISME
RESPECT
INNOVATION
COLLABORATION
EXCELLENCE

TABLE DES MATIÈRES

LE PARC OLYMPIQUE	2
REVUE DE L'ANNÉE	11
L'Esplanade Financière Sun Life	16
Le Stade	20
La toiture du Stade	26
La Tour de Montréal	28
Le Centre sportif	34
Les stationnements	37
Les locataires	38
Le plan d'immobilisations	39
LES RESSOURCES HUMAINES	40
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	44
LA GOUVERNANCE	47
LES EXIGENCES LÉGALES	58
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	62
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	63
LES ÉTATS FINANCIERS	64
ANNEXE 1: Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	86
ANNEXE 2: Normes d'éthique des employés	93
ANNEXE 3: Suivi du Plan d'action de développement durable 2016-2020	96
POUR NOUS JOINDRE	110



LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Caroline Proulx | Ministre du Tourisme

Mars 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport annuel du Parc olympique pour l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2017 et se terminant le 31 octobre 2018.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Caroline Proulx
Ministre du Tourisme



LETTRE À LA MINISTRE DU TOURISME

Maya Raic | Présidente du conseil d'administration

Mars 2019

Madame Caroline Proulx
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration du Parc olympique, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} novembre 2017 et qui s'est terminé le 31 octobre 2018.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de l'organisation au cours de cette période, ainsi que les états financiers dûment audités.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Raic', followed by a horizontal line.

Maya Raic
Présidente du conseil d'administration



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maya Raic | Présidente du conseil d'administration

Depuis maintenant dix ans, je préside le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques. Il s'agit donc de ma dernière année à la tête d'un conseil dynamique et compétent, qui vient conclure deux mandats consécutifs à ce poste. Je profite de cette ultime occasion pour revenir sur cette expérience unique et passionnante.

À mon entrée en 2008, le Parc olympique était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. L'endroit était peu animé, peu apprécié des Montréalais et avait besoin de beaucoup d'amour. Les administrateurs et la haute direction de l'époque étaient cependant motivés à prouver le potentiel de l'endroit, n'ayant jamais cessé d'y croire.

Il fallait cependant une bougie d'allumage afin de raviver la flamme qui, pour les employés du Parc, ne s'était jamais vraiment éteinte. Nous l'avons trouvée au printemps 2011, avec la mise sur pied du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, présidé par Mme Lise Bissonnette, qui a su s'entourer d'une dizaine d'acteurs pertinents et crédibles pour réaliser un travail remarquable de consultation. Un an plus tard, en 2012, ce rapport fut rendu public. À la suite de nombreuses réflexions, entrevues, consultations et analyses, 22 recommandations émergèrent de cet imposant travail, qui guide encore aujourd'hui nos actions.

Au cours de la même période, l'Esplanade Financière Sun Life a pris vie. Encore là, le mandat était clair : occuper l'endroit et en démontrer les possibilités événementielles. Plus d'un million de visiteurs plus tard, nous pouvons dire : mission accomplie!

Parallèlement à ce travail stratégique, d'autres réalisations ont jalonné les dix ans que j'ai passés à la tête de ce conseil : la construction de l'Institut national du sport du Québec, la rénovation du Centre sportif, la mise aux normes de la Tour et la signature d'un bail de 15 ans avec le Mouvement Desjardins, pour ne nommer que celles-ci.

Tout ce travail avait un objectif : celui de convaincre les Québécois de la nécessité de remplacer le toit du Stade olympique afin de doter la métropole d'un lieu de rassemblement pour accueillir des événements en tous genres. Depuis l'autorisation du gouvernement d'aller de l'avant pour le remplacement de la toiture du Stade, nous avons travaillé sans relâche pour mener à bien ce dossier. Suivant les processus rigoureux et nécessaires pour l'octroi de tels contrats, nous avons sélectionné trois firmes expertes en la matière pour nous accompagner dans cet important projet, vital pour l'avenir du Stade olympique et ses installations connexes. Bien que nous en soyons encore au début du processus entourant le Dossier d'affaires, je suis convaincue que tous les outils de gouvernance sont en place afin de mener un travail exemplaire pour livrer un toit fonctionnel en 2024.

Bien sûr, remplacer le toit n'est pas tout. Encore faut-il occuper le Stade et générer des revenus compensant cet important maintien d'actif. C'est pourquoi le conseil d'administration s'est penché cette année sur la réflexion du prochain plan stratégique, qui comprendra un solide plan d'affaires afin d'attirer des promoteurs pour occuper le Stade 365 jours par an. Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais l'équipe en place est compétente et déterminée.

2018 a aussi été l'année où la Tour de Montréal a accueilli ses nouveaux occupants, les 1 200 employés du Mouvement Desjardins, qui occupent cet édifice emblématique sept jours sur sept depuis le mois d'août. C'est donc une rafraîchissante brise qui souffle sur le Parc olympique, confirmant ce que de plus en plus d'observateurs attestent, à savoir que la relance, initiée en 2012, est un succès indéniable.

Une des forces du Parc olympique, c'est sa capacité à s'adapter et à demeurer pertinent dans le paysage événementiel montréalais, quoiqu'en disent ses détracteurs. L'année qui s'est terminée n'a pas fait exception à la règle et bon nombre de projets ont continué de faire rayonner ces installations emblématiques à plusieurs niveaux. Les pages qui suivent vous en présentent un survol.

Au risque de me répéter, le Parc olympique n'est pas qu'un ensemble d'édifices; c'est d'abord et avant tout une équipe, composée d'administrateurs, de gestionnaires et d'employés dédiés qui, chaque jour, s'emploient à mener à bon port les différents projets qui se présentent. Ces femmes et ces hommes, dont certains cumulent plusieurs années de service, travaillent tous pour un but commun, celui de redonner au Stade ses lettres de noblesse.

Au cours de ces dix dernières années, ce fut un honneur de présider ce conseil. J'ai eu le privilège, lors de mes deux mandats consécutifs, de côtoyer des administrateurs chevronnés et disponibles, qui ont partagé leurs expertises et leurs connaissances sur le Parc afin d'en faire un organisme public exemplaire et transparent. Ensemble, nous avons à notre façon contribué à rehausser ce lieu qui, avouons-le, a trop longtemps manqué d'amour. Les pages qui suivent vous démontreront toute l'énergie que les employés du Parc olympique ont déployée pour faire de cet endroit un incontournable.

Bonne lecture!



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Michel Labrecque | Président-directeur général

Ce 43^e rapport annuel s'avère la principale publication officielle de la Régie des installations olympiques. Il est une source d'informations précieuses et vérifiées sur la conduite des affaires du Parc olympique, qui a à la fois une vocation commerciale et civique.

Pour les historiens et les chercheurs, ce document constitue une mine de renseignements. Ils s'y sont référés à plusieurs reprises, notamment pour l'écriture du livre de l'historien Benoît Clairoux, *Le Parc olympique, 40 ans d'émotions*. De même, pour l'étude patrimoniale des installations olympiques, laquelle a été réalisée par Docomomo Québec, sous la direction de la professeure émérite de l'École de design de l'Université du Québec à Montréal, Mme France Vanlaethem. Cette étude, publiée en 2017 dans la foulée du 40^e anniversaire des Jeux de Montréal, consacrait la valeur patrimoniale (historique, architecturale, emblématique et symbolique) du Stade, de sa Tour ainsi que de l'ensemble paysager que constituent les esplanades en colimaçon.

Pour la ministre responsable de la RIO et pour les parlementaires de l'Assemblée nationale, le rapport annuel devient la référence sur la façon dont ont été dépensés les fonds publics et sur la provenance des revenus autonomes, ainsi que sur les principales réalisations et activités qui se sont déroulées dans les installations du Parc olympique au cours de l'année s'échelonnant du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Vous y trouverez au fil de la centaine de pages du rapport les principaux faits saillants suivants :

- Deux navettes électriques autonomes en service pendant trois mois : une première au Canada.
- Deux prix et une mention d'honneur :
 - Projet de l'année de l'Association of Energy Engineers (AEE), pour la refonte écoénergétique;
 - Projet de l'année dans la catégorie « Édifice public », par l'American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE), pour la refonte écoénergétique.
- Mention d'honneur « catalyseur social et économique » au concours INOVA, pour la venue de Desjardins.
- Arrivée des 1 200 employés du Mouvement Desjardins.
- 1 000 arbres plantés en 5 ans.
- Certification Vélosympathique Or.
- Candidature du Stade olympique pour la Coupe du monde de soccer FIFA 2026.
- Cinq nouveaux promoteurs pour le Stade (Gestev, DreamHack, Yoga Soul Pose, Fusion jeunesse, Bass Ship).
- Inauguration du Salon Gary-Carter.
- 208 jours d'occupation pour le Stade (deuxième année consécutive avec plus de 200 jours d'occupation).

- Série mondiale de plongeon FINA au Centre sportif.
- Signature avec deux firmes de réputation internationale pour accompagner la RIO dans le remplacement de la toiture (SBP et WSP).
- Plus d'un million de visiteurs au Parc olympique.
- Réduction de la facture d'énergie de 1,3 million de dollars et diminution de 3 810 tonnes de gaz à effet de serre grâce au programme de refonte énergétique du Parc.
- Augmentation de 8 % des revenus autonomes depuis 2016.
- Investissement de 58 millions de dollars en immobilisations pour l'année 2018.
- Implantation d'un nouveau système d'accès automatisé dans les stationnements.
- Réalisation d'un livre souvenir sur le Quartier olympique, vendu aux boutiques de la Tour.

Vous me permettez d'attirer votre attention sur un de ces faits saillants particulièrement symbolique. En effet, pour la première fois en 30 ans, soit depuis le parachèvement de la Tour en 1987, celle-ci a trouvé son premier locataire, AccèsD de Desjardins, et ses quelque 1 200 employés et employées.

Nous avons livré le projet dans les délais, le budget, l'envergure et la qualité attendus. De son côté, Desjardins-AccèsD a fait preuve d'audace en choisissant la Tour de Montréal pour y installer une partie de son équipe dans des espaces qu'elle a magnifiquement aménagés.

Pour moi, il s'agit là d'une belle preuve de la résilience du Parc olympique. Et c'est l'un des nombreux résultats positifs et concrets du plan de relance, et de la renaissance de nos installations.

Nous utiliserons d'ailleurs cet exemple pour préparer la croissance de la prochaine décennie dans le cadre de l'élaboration de notre plan stratégique. Doté d'une nouvelle toiture fiable, prévue en 2024, le Stade pourra se redévelopper et accueillir sans soucis des événements toute l'année. De plus, avec les investissements en immobilisations du gouvernement du Québec dans l'ensemble des installations olympiques, celles-ci seront en bien meilleure forme lors du 50^e anniversaire en 2026 qu'elles ne l'étaient en 2016.

L'histoire des installations olympiques de Montréal est donc loin d'être terminée.

Et lorsque j'écris *nous*, je pense et j'associe tous les membres dévoués de la grande équipe du Parc olympique qui font, chaque jour, l'histoire... si petite soit-elle.

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité concerne la fiabilité de l'information et des données qui y figurent ainsi que celles des contrôles afférents.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière de reddition de comptes.

Dans l'exercice de cette responsabilité, il est assisté par le comité de vérification. Ce dernier rencontre la direction, examine le rapport et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 octobre 2018.



Michel Labrecque
Président-directeur général
Montréal, mars 2019

RAPPORT D'EXAMEN DE LA VÉRIFICATION INTERNE

À l'équipe de direction du Parc olympique

Nous avons effectué l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel 2018 du Parc olympique.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE

La direction est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de la fiabilité de l'information présentée dans le rapport annuel 2018 du Parc olympique, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'information exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur l'information ci-jointe en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible, la fiabilité et la cohérence de l'information.

Un examen de l'information présentée dans le rapport annuel conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Nous avons mis en œuvre des procédures qui consistent principalement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en évaluant les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur l'information présentée dans le rapport annuel 2018.

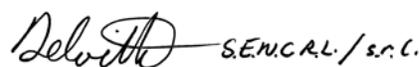
Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions d'examen, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Nous avons appliqué la Norme canadienne de contrôle qualité 1, et, en conséquence, maintenons un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

CONCLUSION

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le rapport annuel 2018 du Parc olympique ne donne pas une image fidèle, plausible, fiable et cohérente dans tous ses aspects significatifs.

Les responsables de la vérification interne.



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹
Comptables professionnels agréés
Montréal, le 4 mars 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A106209

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



MICHEL LABRECQUE

> Président-directeur général



MARC CHABOT, CPA, CA

> Vice-président,
Finances et administration



M^e DENIS PRIVÉ

> Secrétaire général et vice-président,
Affaires juridiques et corporatives



MAURICE LANDRY, ING, PMP

> Vice-président,
Construction et entretien



LE PARC OLYMPIQUE
PIERRE ANGULAIRE D'UN QUARTIER

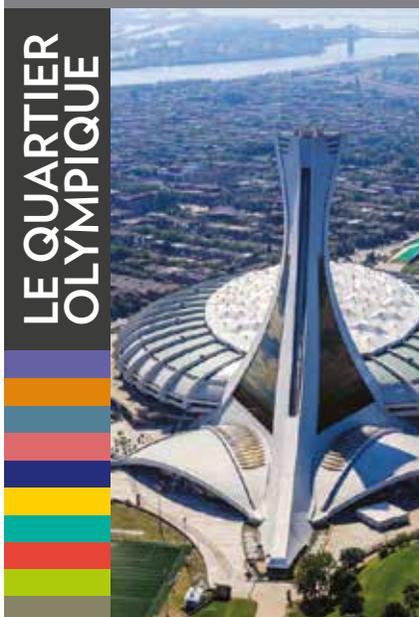
REVUE DE L'ANNÉE

L'ANNÉE 2018 A EU SON LOT DE BONNES NOUVELLES POUR LE PARC OLYMPIQUE, PERMETTANT AUX INSTALLATIONS DES JEUX DE 1976 DE POURSUIVRE SUR LEUR LANCÉE, INITIÉE IL Y A MAINTENANT SEPT ANS, GRÂCE À UN AMBITIEUX PLAN DE RELANCE.

UN PARC VÉLOSYPATHIQUE



UN LIVRE SOUVENIR DU QUARTIER OLYMPIQUE



UN NOUVEAU SITE WEB



UNE PREMIÈRE AU CANADA : DEUX NAVETTES ÉLECTRIQUES AUTONOMES EN SERVICE AU PARC OLYMPIQUE

Devant le succès qu'a connu l'essai de la navette électrique autonome (NÉA) sur son site en juin 2017, le Parc olympique a renouvelé l'expérience en 2018 avec un second projet pilote, en collaboration avec la Ville de Montréal, Espace pour la vie et l'opérateur Transdev.

Ainsi, du 10 septembre au 7 décembre, deux navettes ont sillonné le Parc olympique, les jours de semaine, de 6 h à 10 h et de 15 h à 18 h, afin d'offrir aux visiteurs et aux employés de Desjardins nouvellement installés à la Tour de Montréal une alternative de transport pour leurs déplacements intra-muros.

Cette fois, les deux navettes « nouvelle génération » EasyMile ont parcouru le site sur une distance de près de 700 mètres, soit sur un trajet reliant l'entrée du Stade ① au métro Viau ④, en passant par les nouveaux bureaux du Mouvement Desjardins ②, ainsi que le Planétarium Rio Tinto Alcan, le Centre sportif et la Tour de Montréal ③.

Pendant toute la durée du projet pilote, les navettes électriques autonomes ont parcouru 1 116 kilomètres et offert du transport à 2 186 personnes, confirmant ainsi la pertinence d'un tel service sur un site aussi vaste que celui du Parc olympique.

Ce projet pilote confirme la position de leader du Parc olympique en matière de mobilité durable et de terrain de prédilection pour les essais et les expériences d'automatisation des transports urbains. Lors de l'essai réalisé l'an dernier avec la NÉA de Transdev – une première au Canada pour une navette électrique autonome circulant en espace mixte –, plus de 800 visiteurs ont utilisé ce mode de transport ultramoderne.

Le Parc olympique et son partenaire Espace pour la vie souhaiteraient se doter éventuellement d'une flotte de véhicules autonomes reliant les différents points d'intérêt du site, afin de faciliter les allées et venues des quelque trois millions de visiteurs fréquentant chaque année cet imposant quadrilatère de 2 km².



M. Michel Labrecque, président-directeur général du Parc olympique, M. Éric Allan Caldwell, responsable de l'urbanisme, du transport et de l'Office de consultation publique de Montréal au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal et conseiller de ville du district Hochelaga, ainsi que M. Émile Cadieux, directeur Performance chez Transdev Canada.



UN NOUVEAU SITE WEB

2018 fut l'occasion pour le Parc olympique de mettre en ligne une nouvelle mouture de son site Web, qui met en valeur les quatre attraits qui composent ces installations grandioses.

Réalisé entièrement à l'interne, le nouveau site Web symbolise le virage institutionnel de la Régie des installations olympiques en orientant la navigation pour répondre aux interrogations des visiteurs d'ici et d'ailleurs qui cherchent de l'information sur les activités et événements ayant cours dans ce pôle récréotouristique incontournable de la métropole. En naviguant sur le nouveau site parcolympique.ca, les internautes remarqueront une réorganisation des contenus ainsi qu'un design graphique renouvelé qui intègre la nouvelle campagne du Parc olympique, « VIVONS-LE ». La page d'accueil met également davantage en évidence les quatre attraits et les événements qui s'y déroulent tout en actualisant les contenus présentés dans les différents onglets et sections faisant partie du site.

D'autres améliorations seront ajoutées au cours des prochains mois, dont une plateforme transactionnelle en ligne ainsi qu'un volet B2B bonifié.

UN TRIPLÉ POUR LE PARC OLYMPIQUE

Les nombreux projets de rénovation et de construction ayant eu cours dans les installations de 1976 ont été reconnus par les professionnels de l'industrie, alors que deux prix et une mention d'honneur ont été décernés au Parc olympique pour souligner l'excellence d'un projet de performance énergétique ainsi que le projet de rénovation de la Tour de Montréal.

La première distinction a été remise par l'Association of Energy Engineers (AEE), une association américaine de réputation internationale, sous le titre de « Projet de l'année » au niveau canadien, tous types de bâtiments confondus.

Le second prix a été décerné par la prestigieuse American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE). Cette association œuvrant dans le domaine du chauffage, de la ventilation, du conditionnement d'air et de la réfrigération comprend 56 000 membres provenant de 132 pays. Son mandat est d'améliorer l'environnement en développant et en appliquant des technologies durables au sein de l'industrie. Par ses programmes de recherche et de formation, ses normes et ses nombreuses publications, elle promeut, entre autres, l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments à travers le monde. Le Parc olympique s'est hissé au premier rang des projets nord-américains dans la catégorie « Public Assembly ».

Les nombreux travaux réalisés sur l'ensemble des systèmes énergétiques du Parc olympique depuis maintenant trois ans génèrent des économies substantielles, tant sur le plan environnemental que pécuniaire. L'empreinte environnementale du Parc s'est aussi grandement améliorée : les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) ont diminué de 3 810 tonnes, une baisse de 50,3 % par rapport aux émissions antérieures. Par ces gestes, le Parc olympique contribue à la réduction du fardeau fiscal des contribuables et à la transition énergétique pour un Québec plus vert.

Enfin, dans le cadre du concours INOVA de l'Institut de développement urbain du Québec, qui récompense les projets immobiliers les plus innovants ayant un impact significatif sur la communauté au Québec, le projet de rénovation et de mise aux normes de la Tour du Parc olympique a remporté la mention d'honneur du jury « catalyseur social et économique », soulignant ainsi l'impact significatif qu'aura ce projet d'envergure pour le rayonnement de l'est de Montréal.



Cette mention d'honneur est une belle reconnaissance pour toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à ce projet d'envergure, pour un investissement total de 152 millions de dollars.

L'équipe du Parc olympique, représentée par, de gauche à droite : Jean-François Arvisais, chef d'équipe, chargé de projets, Maurice Landry, vice-président, Construction et entretien, Patrick William, directeur des ressources matérielles, Hélène Barrette, conseillère en communications et Alain Larochelle, directeur du marketing.



La plantation du 1 000^e arbre, un chêne bicolore, s'est déroulée dans la perspective de la Tour de Montréal, en présence de (gauche à droite) : Malin Anagrius, directrice générale de la Soverdi; Michel Labrecque, président-directeur général du Parc olympique; Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la ville, district Maisonneuve-Longue-Pointe, responsable d'Espace pour la vie et Luc Ferrandez, responsable des grands parcs, espaces verts et grands projets au comité exécutif de la Ville de Montréal.

UNE NOUVELLE OFFENSIVE DE VERDISSEMENT

C'est par une froide journée d'automne que le Parc olympique a atteint son ambitieux objectif de planter 1 000 arbres en cinq ans.

Fruit d'une initiative entamée il y a quatre ans, en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), le reboisement du quadrilatère compris entre l'avenue Pierre-De Coubertin, le boulevard Pie-IX, la rue Sherbrooke et la rue Viau est le résultat de cinq vagues de verdissement successives, pour se rendre au chiffre magique de 1 000.

À cette plantation se greffe l'annonce d'un autre objectif de 1 000 nouveaux arbres sur le site au cours des prochaines années, en collaboration avec la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM).

Ce projet d'aménagement a été conçu pour mettre en valeur l'architecture en respectant la volumétrie des lieux et la signature d'origine, dans un objectif d'embellissement et de convivialité du site. Les murs ont été habillés de vignes, les stationnements en surface verdis de gazon et des percées visuelles ont été créées. Plusieurs dizaines d'essences d'arbres ont également été sélectionnées afin de favoriser la biodiversité et la régénérescence du couvert forestier. La réflexion a aussi été poussée pour stabiliser les sols en pente en plantant le bon arbre au bon endroit.

Réalisé avec la Soverdi, chef de file en verdissement urbain, et le soutien des membres de l'Alliance forêt urbaine, ce grand projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action forêt urbaine qui vise à augmenter l'indice de canopée de l'île de Montréal de 20 à 25 % d'ici 2025. <<

UN LIVRE SOUVENIR DU QUARTIER OLYMPIQUE

Dans la perspective de faire connaître la riche histoire du Parc olympique et de ses partenaires, un livre souvenir du Quartier olympique a vu le jour au cours de 2018.

Entièrement produit par le Parc olympique, en collaboration avec quelques partenaires et fournisseurs, ce petit guide fait désormais partie des produits touristiques offerts aux boutiques de la Tour. Disponible en versions française et anglaise, le livre souvenir d'une centaine de pages dresse un portrait historique et actuel de tous les points d'intérêt du Quartier olympique, incluant le Parc olympique et tous ses partenaires compris à l'intérieur du quadrilatère formé par les artères avenue Pierre-De Coubertin, boulevard Pie-IX, boulevard Rosemont et la rue Viau.

Plusieurs chapitres couvrent la description et l'histoire du Parc olympique, de ses origines jusqu'à sa réalisation, les Jeux olympiques de 1976, les quatre attraits que sont le Stade, l'Esplanade, la Tour de Montréal et le Centre sportif, ainsi que les différents lieux de sports et institutions muséales qui y cohabitent à l'intérieur du Quartier olympique.

Cet ouvrage fouillé et richement illustré, publié en format livre de poche, permet aux touristes d'ici et d'ailleurs de revivre la petite et la grande histoire du Quartier. >>





UN PARC VÉLOSYMPATHIQUE

Le Parc olympique a reçu en juin dernier, des mains de l'organisme Vélo Québec, la certification VÉLOSYMPATHIQUE OR pour souligner ses efforts afin de favoriser et soutenir la pratique du vélo auprès des employés, des locataires et des visiteurs de ses installations.

Initiés en 2016, les efforts déployés par le Parc olympique pour obtenir cette certification ont été reconnus par l'organisme. À terme, la volonté du Parc olympique est que la mobilité active fasse partie intégrante de ce grand parc urbain, et que tous les gens qui y travaillent, gravitent ou passent par le Parc olympique puissent avoir accès à un éventail de choix quant à leur mode de déplacement.

Parmi les mesures remarquées par Vélo Québec et menant à une certification or, notons l'adoption d'une nouvelle politique de mobilité collective et active, qui permet aux employés n'utilisant pas la voiture comme principal mode de transport pour se rendre au travail, de bénéficier d'une compensation monétaire équivalente à celle prévue aux conventions collectives de travail pour les détenteurs d'un permis annuel de stationnement. Cet incitatif peut être réclamé sous différentes formes selon le mode de transport privilégié par l'employé.

Autre geste posé par le Parc olympique, l'installation d'une vingtaine de supports à vélos totalisant plus d'une centaine de places à des endroits névralgiques, notamment à l'entrée des bureaux administratifs, à l'intérieur des stationnements ainsi qu'aux abords du Centre sportif. À ces nouvelles stations, un volet sensibilisation à l'utilisation du vélo vient s'ajouter afin de démontrer les avantages du transport actif.

Deux corridors d'accès ont aussi été aménagés afin de faciliter l'accès aux vélos à l'entrée du stationnement P2-Pierre-De Coubertin. Les espaces de circulation réservés ont été lissés et marqués en vert afin de délimiter les voies réservées aux cyclistes. À l'intérieur du stationnement, une zone exclusivement dédiée aux vélos a été aménagée. Elle comprend des supports à vélos, du marquage au sol ainsi qu'une station de réparation en libre-service pour effectuer des ajustements mécaniques mineurs. Cette zone inclut également une caméra de surveillance opérationnelle 24 heures par jour.

Le Parc olympique s'est également doté d'une flotte de vélos pliants. Économiques, plus pratiques qu'une voiturette, faciles d'entretien, durables et nécessitant peu d'espace, ces vélos facilitent les déplacements des employés lorsque ceux-ci sont appelés à se rendre à divers endroits au Parc olympique. Une démarche qui s'inscrit à la fois dans un souci d'économie durable et de santé au travail.

À toutes ces mesures s'ajoutent trois stations de vélos BIXI disponibles sur le site du Parc olympique, que les employés peuvent utiliser tous les jours en ayant une clé à disposition, fournie par le Parc olympique.



L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE

UN LIEU DE RASSEMBLEMENT UNIQUE DANS LA MÉTROPOLE,
CONSTITUANT LA PORTE D'ENTRÉE DE L'EST DE MONTRÉAL

L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE, C'EST...

UNE PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE POUR TOUS LES GOÛTS

DEPUIS MAINTENANT SEPT ANS, L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE DU PARC OLYMPIQUE OFFRE À DES DIZAINES DE MILLIERS DE VISITEURS UNE PROGRAMMATION RICHE ET RASSEMBLEUSE, UNIQUE À MONTRÉAL, PERMETTANT DE BONIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIELLE MONTRÉALAISE. VOICI UN TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE 2018.

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA FINANCIÈRE SUN LIFE

La Financière Sun Life poursuit son partenariat avec l'Esplanade du Parc olympique en demeurant le commanditaire principal du lieu, comme c'est le cas depuis 2012. Cette nouvelle entente s'échelonnant sur trois ans est une excellente nouvelle pour le Parc olympique et ses visiteurs, qui pourront continuer de bénéficier d'événements gratuits, été comme hiver, en plus de propulser l'Esplanade Financière Sun Life comme un incontournable événementiel de la métropole.

NOUVEAUTÉS DE 2018

Un nouveau venu s'est joint à la longue liste des promoteurs événementiels qui utilisent l'Esplanade comme terrain de jeu pour présenter à la population des activités culturelles, sportives et gastronomiques. L'événement *Le temps des sucres* a présenté au cours du printemps 2018 (12 au 15 et 19 au 22 avril) un événement culinaire festif et familial pour souligner le printemps.

Quatre chefs de renom, soit Martin Juneau (restaurant Le Pastaga), Marie-Fleur St-Pierre (restaurant Tapéo), Alexandre Gosselin (restaurant Chez Victoire) et Rémy Couture (Crémy Pâtisserie), ont ainsi joint leurs talents culinaires pour préparer une série de plats sous la thématique de l'érable, au pied du Stade olympique. Les visiteurs étaient invités à vivre une expérience gastronomique complète avec un repas quatre services dans une ambiance chalet chic, chaleureuse et conviviale.



UNE PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE ANCRÉE DANS LES HABITUDES DES MONTRÉLAIS

Comme c'est le cas depuis maintenant sept ans, des dizaines de milliers de visiteurs fréquentent l'Esplanade Financière Sun Life du Parc olympique, été comme hiver, et participent aux nombreux événements uniques dans la métropole, dont :

Les **Premiers Vendredis**, le plus grand rassemblement de camions de cuisine de rue au pays, qui attire à chaque édition plus d'une dizaine de milliers de personnes | Le festival de sports d'action **JACKALOPE**, qui a comblé les festivaliers en invitant le cycliste Matt Hoffman et le planchiste Tony Hawk | **BARBEGAZI**, venu enflammer l'Esplanade lors de la saison hivernale | Le concert annuel gratuit de l'**Orchestre symphonique de Montréal**, qui a conquis les cœurs des mélomanes avec une interprétation de la suite symphonique Schéhérazade, de Rimski-Korsakov, avec le Cirque Éloize | Les **Portes ouvertes sur les fermes du Québec** | Les dimanches **Fiesta Olympica** | Les **Jardineries**, par le collectif Pépinière et Co.

Pour la saison hivernale, ce fut au tour du diffuseur V de se joindre à l'aventure avec le **Village d'hiver V**, un espace aménagé sur l'Esplanade comportant un nouveau sentier réfrigéré et glacé, entièrement gratuit, ainsi qu'une zone de restauration chauffée. De plus, en collaboration avec la Société de développement commercial (SDC) Hochelaga, le Village d'hiver V accueillait une boutique éphémère de type « pop-up shop », mettant en valeur des artisans du quartier, tels que Elektrik Kidz, Terre à Soi, La Petite Charlotte, Rachel F/Lowell MTL, Sérotonine Design de la boutique Roxy Lama, Coccinelle Jaune et Tisanerie Mandala.

L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE A ACCUEILLI CETTE ANNÉE 17 ÉVÉNEMENTS, DONT :

5 ÉVÉNEMENTS SPORTIFS | 9 ÉVÉNEMENTS CULTURELS
**3 ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT
DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

FRÉQUENTATION DE L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE DEPUIS SA CRÉATION

	HIVER	ÉTÉ	TOTAL
2012	-	101 367	101 367
2013	27 800	184 203	212 003
2014	55 659	245 158	300 817
2015	52 366	283 638	336 004
2016	82 295	243 981	326 276
2017	38 873	189 009	227 882
2018	21 605	226 266	247 871
TOTAL			1 752 220





LE STADE

UN ÉQUIPEMENT PUBLIC FAISANT LE PONT
ENTRE LE PASSÉ ET L'AVENIR

LE STADE OLYMPIQUE EN 2018, C'EST...



208 JOURS D'OCCUPATION

3 ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (deux matchs des Blue Jays et un match de l'Impact)

4 SALONS (Expo Grands Travaux, DreamHack Montréal et deux salons ExpoHabitation)

1 TOURNAGE MAJEUR (*Blood & Treasure*)

3 SPECTACLES (Monster Spectacular, Supercross Montréal et Bass Ship 2017)

5 ÉVÉNEMENTS À VOCATION SOCIALE ET LOISIR

(Mes 1^{er} jeux, Festival éducation futur/Fusion jeunesse, Grand défi Pierre Lavoie, Soul Pose et La Course)

50 CONTRATS DE LOCATION ACTIFS

POUR UN TOTAL DE 16 ÉVÉNEMENTS MAJEURS

FIFA 2026 : LE STADE DANS LE PELOTON DE TÊTE

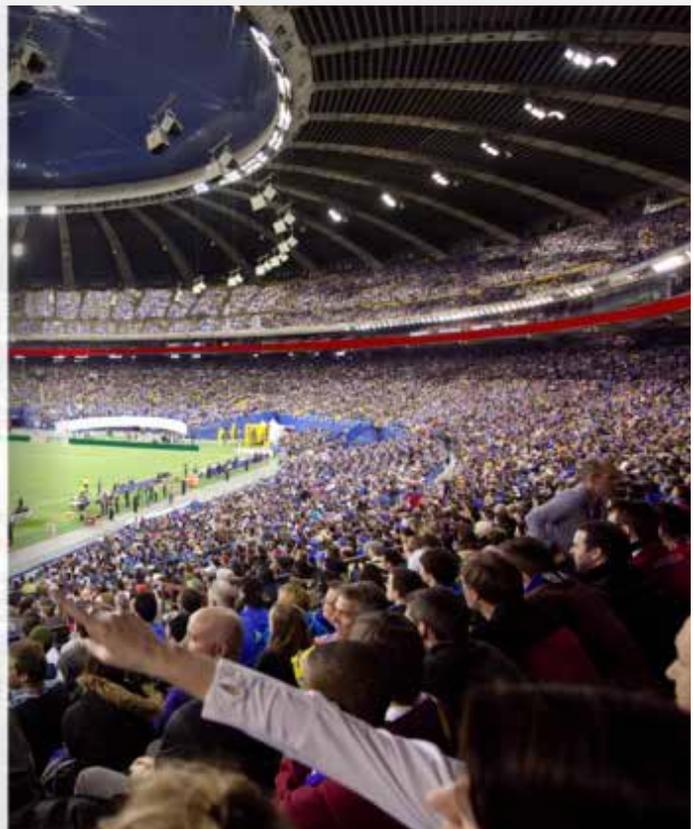
Le 13 juin 2018, la FIFA retenait la candidature conjointe UNIS 2026 du Canada, des États-Unis et du Mexique pour la tenue de la Coupe du monde 2026, plaçant ainsi le Stade olympique et la métropole parmi les favoris pour la tenue d'un ou plusieurs matchs de Coupe du monde de soccer en sol canadien.

Grâce au Stade olympique, Montréal est donc bien en selle dans la course pour l'obtention d'un ou plusieurs matchs de la ronde des 16. Ce dernier s'est démarqué par ses avantages indéniables, notamment en tant que plus grand amphithéâtre au pays avec une capacité dépassant les 56 000 spectateurs, une expertise unique en matière d'accueil de parties de soccer (FIFA U-20 hommes en 2007, FIFA U-20 femmes en 2014, Coupe du monde féminine FIFA en 2015, finale CONCACAF en 2015), ainsi qu'un pointage de 4,2 dans l'évaluation technique de la FIFA, à égalité avec Edmonton et devant le BMO Field de Toronto.

À ces atouts s'ajoutent son Esplanade, qui peut accueillir jusqu'à 30 000 visiteurs, ses 4 000 places de stationnement et ses deux stations de métro à haut débit (Pie-IX et Viau), ainsi que la desserte de 11 lignes d'autobus et deux pistes cyclables jouxtant le périmètre du Parc olympique.

De plus, rappelons qu'en novembre 2017, le gouvernement du Québec a autorisé la Régie des installations olympiques à réaliser le Dossier d'affaires (DA) pour remplacer la toiture actuelle du Stade. Le dépôt du DA, qui précédera les appels d'offres internationaux, est prévu à l'automne 2020. Selon l'échéancier actuel, la nouvelle toiture fixe et souple, en membrane tendue, sera pleinement opérationnelle au cours de l'année 2024. C'est dans ce cadre que sera étudié, du point de vue des coûts, des risques et de la faisabilité, le démontage d'un opercule dans cette toiture, le temps de la tenue d'événements réclamant un stade à ciel ouvert et un terrain naturel.

Vingt-trois villes de la proposition Unis 2026, dispersées à travers les trois pays, ont manifesté leur intérêt pour un match de la Coupe du monde. De ce nombre, trois villes canadiennes sont dans la course, soit Edmonton, Montréal et Toronto. Seize villes seront retenues au final. Les villes hôtes auront jusqu'en 2021 pour peaufiner leur candidature et les soumettre au comité UNIS 2026, qui arrêtera par la suite son choix en fonction de ces dernières.



CINQ NOUVEAUX PROMOTEURS POUR LE STADE OLYMPIQUE

L'année 2018 a amené au Stade olympique de nouvelles opportunités d'affaires avec l'arrivée de nouveaux promoteurs qui ont plongé dans l'aventure afin d'offrir aux visiteurs de nouveaux événements gagnant à être connus. Ainsi, cinq nouveaux promoteurs ont organisé des événements au Stade olympique.

Le premier et non le moindre, le producteur d'événements GESTEV, est débarqué au Stade olympique avec le retour d'un classique, le **Supercross Montréal**, un événement de motocross de calibre international comprenant plusieurs des meilleurs pilotes d'Amérique et d'Europe. Il s'agissait du seul et unique événement de supercross au pays en 2018, après six ans d'absence, alors que le Stade olympique a accueilli pas moins de 34 éditions de motocross depuis 1977, attirant jusqu'à 60 000 personnes par soir.

Autre ajout d'importance au calendrier événementiel du Stade, le festival de sports électroniques **DreamHack Montréal** a investi l'enceinte pour trois jours de sports électroniques, 24h/24. En choisissant les installations de 1976, DreamHack devient ainsi le plus gros festival du genre au Canada, faisant entrer par la même occasion le Stade olympique à l'ère des sports électroniques, une première dans l'histoire événementielle du lieu.

Trois autres promoteurs ont pour leur part exploité le Hall Est, un espace de 7 284 m² situé du côté est du Stade olympique, notamment reconnu comme lieu de tournage et de rassemblement en tous genres. Le festival **Éducation du Futur**, faisant la promotion de l'engagement social et la persévérance scolaire auprès des élèves du secondaire, y a tenu son événement au mois de mai, alors que le **Yoga Soul Pose**, un grand rassemblement de pratique de yoga ouvert à tous et se déroulant dans un environnement festif et coloré, a été organisé en février. Enfin, l'événement scénique **Bass Ship** a fait son entrée dans la longue liste des promoteurs au Stade olympique, en louant également le Hall Est afin d'y accueillir des amateurs de musique électronique, le temps d'une soirée.

L'équipe du Développement des affaires poursuit son travail en 2019 afin d'attirer d'autres promoteurs au cours des prochaines années.



Supercross Montréal



Yoga Soul Pose



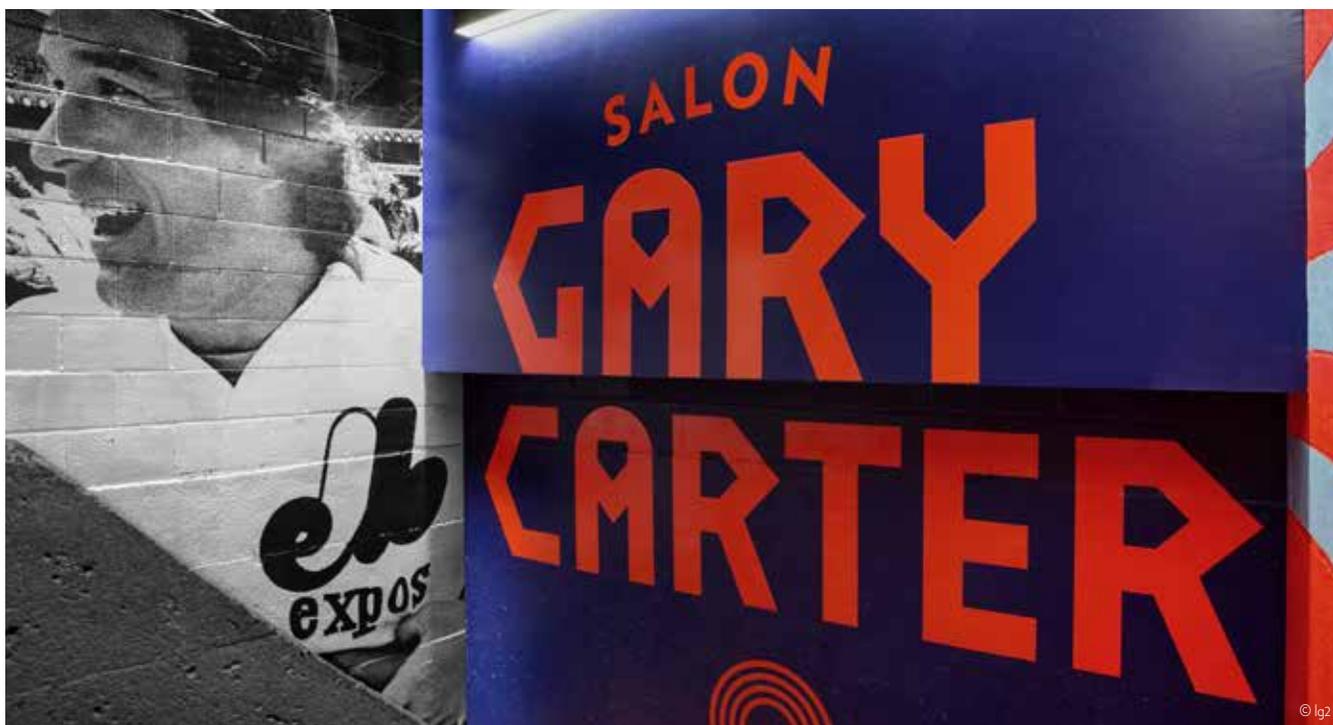
Éducation du Futur



Bass Ship



DreamHack Montréal



INAUGURATION DU SALON GARY-CARTER

En marge des deux matchs de baseball des Blue Jays de Toronto qui se sont tenus au Stade olympique, la direction du Parc olympique a poursuivi ses efforts de commémoration en renommant la salle corporative du Club du receveur, le Salon Gary-Carter.

Il s'agit ainsi du troisième jalon commémoratif posé par le Parc olympique, après la plaque signée de Roger Taillibert située dans la Rotonde et l'aménagement de la place monumentale dédiée à Nadia Comaneci près du Centre sportif et de la Tour de Montréal. Puisée à même le plan d'immobilisations, cette réfection s'inscrit dans les efforts d'amélioration des infrastructures existantes du Parc olympique. Le concept de la nouvelle salle, pensé par l'agence Ig2, accompagne le visiteur durant son trajet, de l'entrée jusqu'à la salle principale.

Ce changement de dénomination s'inscrit dans l'engagement que le Parc olympique avait pris publiquement le 17 février 2012, lors du décès de M. Carter. La RIO avait alors fait savoir son intention de baptiser un lieu au Parc olympique ou au Stade, en l'honneur du célèbre receveur, à condition d'obtenir au préalable l'accord de la famille. Cette initiative complémente également l'effort du journaliste sportif Rodger Brulotte dans le travail de reconnaissance à l'endroit du numéro 8.

En rebaptisant cette salle corporative au nom du charismatique joueur de baseball Gary Carter, qui symbolise un grand pan de l'histoire des Expos au Stade olympique, le Parc olympique insuffle à ce lieu un « petit supplément d'âme », en plus d'honorer la promesse jadis faite à la famille du joueur, au public et aux nombreux partisans, de reconnaître l'apport indiscutable de M. Carter à l'histoire du Parc olympique.

L'épouse du défunt joueur, Mme Sandy Carter, s'est pour sa part montrée ravie de cette reconnaissance :

« I am very honored that you are naming the "Catchers Club" after my precious late husband, Gary Carter. He loved being a catcher, loved the Expos, and we certainly loved all our years in Montreal as a family. Gary will be smiling down on this place, with his beautiful smile. Thank you so much! Merci! God bless you all! »

PROGRAMMATION RÉGULIÈRE DU STADE : DU SPORT ET DES SALONS

Comme chaque année, le Stade olympique a été le théâtre de plusieurs événements grand public. Si les rencontres sportives constituent les principaux rassemblements se déroulant au Stade olympique (baseball des Blue Jays, matchs de l'Impact, Monster Spectacular), d'autres événements grand public continuent de faire partie du calendrier du Stade. Notons à ce titre le Salon professionnel Interscie, l'arrivée du Grand défi Pierre Lavoie et le Salon ExpoHabitation, sans oublier les locations spéciales qui viennent s'ajouter au calendrier.



Monster Spectacular



Matchs de l'Impact



Baseball des Blue Jays



Grand défi Pierre Lavoie

FRÉQUENTATION DU STADE

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Jours d'occupation*	208	239	178	168	188	131	136
Contrats de location	50	48	57	64	60	30	31
Fréquentation totale	223 930	317 129	331 465	588 692	319 053	233 247	402 278

* Les jours d'occupation sont ceux qui produisent des revenus, c.-à-d. les jours de montage, d'activités et de démontage.

Depuis 2017, le Parc olympique ajoute une nouvelle donnée à son rapport annuel de gestion. L'organisation inclut désormais le nombre de contrats de location des différents espaces du Stade afin de démontrer son utilisation polyvalente auprès du grand public.

Les contrats de location d'espaces englobent toutes les activités ayant lieu au Stade. Bien que l'on connaisse le Stade olympique comme hôte d'événements majeurs, on connaît peu son utilisation quotidienne pour des locations diverses, notamment des tournages, de l'entreposage, des événements corporatifs, du rodage d'équipement ou encore de la formation de personnel. Tous ces contrats génèrent des revenus supplémentaires, en plus d'en démontrer la grande polyvalence.



LA TOITURE DU STADE

ÉTAT DE LA SITUATION

La toile du Stade olympique entamera en 2019 sa 20^e année de vie. Depuis la première rupture de la toile le 18 janvier 1999, l'utilisation de l'enceinte principale du Stade fait l'objet d'un protocole sévère, exigé et approuvé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ce protocole de gestion de l'enceinte dicte que la tenue d'événements dans l'enceinte principale du Stade olympique est permise si et seulement si trois conditions sont réunies :

1. Qu'à 24 heures ou moins de l'événement, aucune précipitation de neige supérieure à 3 cm ou de pluie verglaçante supérieure à 3 mm ne soit prévue pendant la durée de l'événement;
2. Qu'il n'y ait aucune charge de neige ou de glace supérieure à 5 tonnes métriques sur la toiture au début de l'événement, charge cumulative mesurée dans les câbles soutenant la toile; et
3. Qu'il n'y ait aucune accumulation de glace sur la façade de la Tour ou sur les câbles de suspension entre la Tour et le toit.

Cette contrainte a conséquemment un impact majeur sur l'attractivité des promoteurs au Stade en hiver.

Le protocole prévoit également le chauffage de l'entretoit afin de faire fondre la neige lors de précipitations en période hivernale, à l'aide de 34 aérothermes d'une puissance de 50 kW chacun, et de 14 unités de chauffage provenant de l'anneau technique. La surface de la toile est également chauffée par 8 000 mètres de câbles radiants disposés dans les vallées de la toile, afin de faciliter la fonte de la neige. De plus, l'inspection visuelle de la toile et de l'état de sa structure portante est réalisée quotidiennement, en hiver, afin d'assurer la sécurité des lieux. Tous ces moyens techniques et ces procédures ont été appliqués avec diligence tout au long de l'année.

À noter qu'au cours de la dernière année, aucun événement n'a fait l'objet d'un report ou d'une annulation à cause de l'application du protocole de gestion de l'enceinte principale.

SITUATION DU NOMBRE DE DÉCHIRURES DE LA TOILE

Depuis la déchirure importante de la toile en janvier 1999, il est de la responsabilité du Parc olympique, tel que stipulé au protocole de la RBQ, de veiller à la sécurité des spectateurs et des usagers du Stade en procédant systématiquement aux vérifications nécessaires. C'est ainsi que, tel qu'il est convenu depuis 2009, la toile du Stade est inspectée minutieusement chaque année.

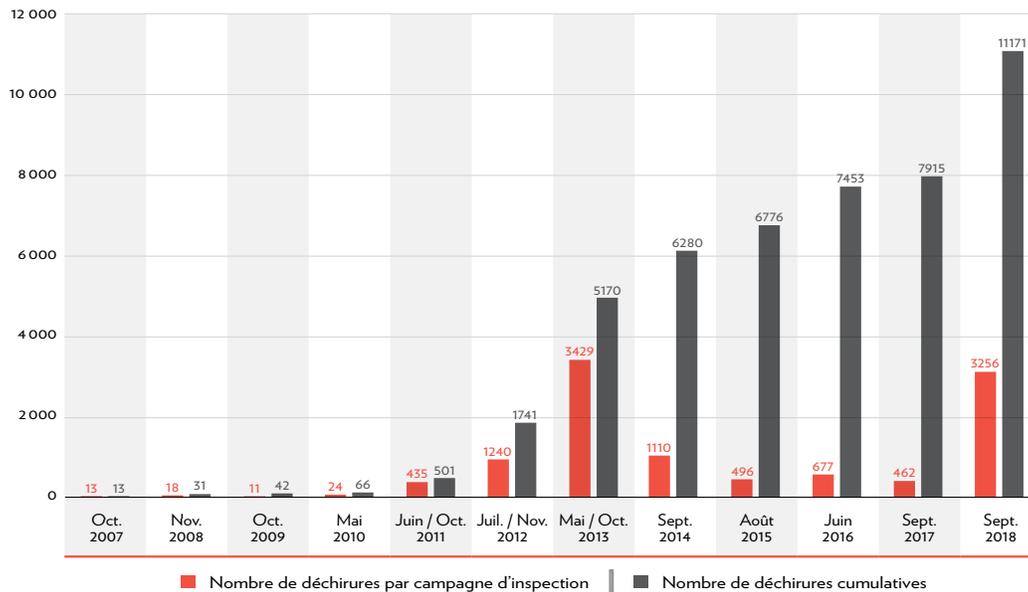
Lors de la dernière campagne d'inspection qui s'est déroulée à la fin de l'été 2018, 3 256 nouvelles perforations ont été recensées et réparées. C'est une progression très importante par rapport à 2017 où l'on en dénombrait 462. Comme le montre le graphique de la page suivante, cela porte le nombre total de réparations dans l'une ou l'autre des 63 sections de la toile à 11 171. Toutes ces réparations représentent un peu plus de 1,5 % de la superficie totale de la toile.

Cet accroissement ne fait que confirmer une fois de plus l'importance de procéder le plus tôt possible au remplacement de la toiture actuelle. [Voir le graphique »](#)

Par ailleurs, considérant que toutes ces perforations sont réparées, soit par des rustines circulaires lorsqu'il s'agit de dommages localisés, soit par de longues bandes lorsqu'il s'agit de perforations apparaissant sur les lignes de plis, et qu'il est clair et techniquement démontré que les zones une fois réparées ont une résistance à la rupture supérieure au matériau neuf, la direction du Parc olympique juge que la sécurité du toit demeure satisfaisante. Cet avis tient compte également du protocole de gestion de l'enceinte principale du Stade actuellement en vigueur, lequel établit des normes de sécurité très strictes. En effet, le maximum de 3 cm de neige (ou 3 mm de verglas) ne représente qu'une charge répartie estimée à environ 75 tonnes métriques, alors que nous avons eu plusieurs situations d'accumulations de neige au cours des dernières années où la charge réelle mesurée dépassait les 300 tonnes métriques.

La direction du Parc olympique considère toujours être en mesure de maintenir la toile en place jusqu'à son démontage prévu en 2022-2023, dans le cadre du projet de remplacement de la toiture autorisé par le gouvernement. Bien évidemment, la vigilance est de mise d'ici là afin d'assurer la sécurité des occupants du Stade, qu'il s'agisse du public, d'employés ou d'équipes des promoteurs.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCHIRURES DE LA TOILE DU STADE OLYMPIQUE DEPUIS 2007



COÛTS D'ENTRETIEN ET DE CHAUFFAGE

En incluant les coûts d'énergie pour le chauffage de la toile en hiver, les frais d'inspection, les honoraires professionnels, les coûts de matériaux et d'entreposage ainsi que les traitements et avantages sociaux de certains employés affectés à l'entretien de la toile, les coûts totaux d'entretien de la toile du Stade s'élèvent à 578 000 \$ pour l'année financière 2017-2018, ce qui représente une diminution de 96 000 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique par la réalisation, l'an dernier, de travaux particuliers et non récurrents. Les coûts de chauffage de la toiture ont été par ailleurs légèrement inférieurs à ceux de l'exercice 2016-2017 (réduction de 52 000 \$) et ils sont directement associés au nombre et à l'importance des chutes de neige et de verglas au cours de l'hiver. ❄️

REMPACEMENT DE LA TOITURE DU STADE

En novembre 2017, la Régie a obtenu l'autorisation formelle de la ministre du Tourisme de poursuivre le processus menant ultimement au remplacement de la toiture du Stade. L'année 2017-2018 a donc marqué le début de travaux associés à l'élaboration du Dossier d'affaires, tel que prévu dans la directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique émise par le Conseil du trésor et qui concerne le remplacement de la toiture actuelle par une nouvelle toiture fixe et souple, incluant la variante d'une portion démontable, en mode conception-construction-financement et entretien. En collaboration avec la Société québécoise des infrastructures, la Régie s'est dotée d'une équipe de projet constituée de personnel interne et de firmes spécialisées. Deux firmes ont été retenues à la suite d'appels d'offres publics, soit WSP inc., qui offre des services professionnels d'accompagnement en génie de structure, génie électrique et génie mécanique, ainsi que Schlaich Bergermann and Partners, qui fournit pour sa part des services professionnels d'accompagnement en ingénierie et en architecture des structures légères tendues.

Ces deux firmes effectuent actuellement d'importantes études techniques et elles joueront également un rôle significatif dans l'élaboration du devis de performance et des documents requis en vue d'un appel de qualification, au moment opportun.

Parallèlement, l'équipe de projet a constitué le budget et la planification des activités et s'affaira, en 2019, à l'élaboration du Dossier d'affaires en vue d'une approbation formelle en 2020.

(milliers \$)	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Coûts d'entretien	578 000 \$	674 000 \$	498 000 \$	454 000 \$	1 012 000 \$	721 000 \$



LA TOUR DE MONTRÉAL

UNE VUE EXCEPTIONNELLE DANS UNE TOUR EMBLÉMATIQUE

LA TOUR DE MONTRÉAL, C'EST...



LE NOUVEAU MOTEUR ÉCONOMIQUE DE L'EST DE LA MÉTROPOLÉ

LA TOUR DE MONTRÉAL, MIEUX CONNUE SOUS L'APPELLATION DE TOUR DU STADE OLYMPIQUE, A ENREGISTRÉ UNE EXCELLENTE ANNÉE AU CHAPITRE DE L'ACHALANDAGE AVEC UNE FRÉQUENTATION À LA HAUSSE, DÉPASSANT LE CAP ANNUEL DES 250 000 VISITEURS. QUI PLUS EST, CE SYMBOLE MONTRÉALAIS ENTAME UN NOUVEAU CHAPITRE DE SA LONGUE HISTOIRE AVEC LA VENUE DU MOUVEMENT DESJARDINS ET SES QUELQUE 1 200 EMPLOYÉS, POUR UNE DURÉE MINIMALE DE 15 ANS, AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT.



ARRIVÉE DES EMPLOYÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

L'aménagement des espaces intérieurs à peine terminé, les employés de Desjardins ont fait leur entrée dans la Tour, au mois d'août, par vagues successives de centaines d'employés à la fois. Ils sont maintenant près de 1 200 à y travailler du lundi au vendredi, de 6 h à 24 h, et pendant les fins de semaine, apportant ainsi un nouveau souffle à l'endroit déjà animé par le Centre sportif et les institutions muséales d'Espace pour la vie. Ces nouveaux employés, dont la moyenne d'âge ne dépasse pas la mi-trentaine, viennent désormais s'ajouter à tous ceux qui fréquentent le Parc, qu'ils soient résidents du quartier environnant ou touristes en visite dans la métropole. <<

REPRISE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

L'année 2018 se démarque par une reprise des activités touristiques à la Tour, et ce, malgré la fermeture prolongée du funiculaire afin de terminer les travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment. On remarque aussi pour cette même période un retour à l'achalandage moyen des précédentes années pour les salles de réception. >>



UNE VITRINE QUÉBÉCOISE AUX BOUTIQUES DE LA TOUR DE MONTRÉAL

Les boutiques de souvenirs de la Tour de Montréal, situées dans le Hall touristique et à l'Observatoire, s'avèrent une vitrine de choix pour les entrepreneurs d'ici en faisant la part belle aux produits québécois. Ainsi, en partenariat avec plusieurs fournisseurs locaux, elles offrent de nombreux articles conçus ou fabriqués à Montréal, permettant ainsi aux visiteurs de repartir avec un souvenir personnalisé. Les entreprises bénéficiant de cette vitrine sont la compagnie Fotofibre, les bibelots de Alice in Montréal, la compagnie Monumentalove, Paperole, ainsi que les chandails de Rep51. <<

UNE TOUR AUX COULEURS DES CAUSES

Depuis mai 2014, la Tour de Montréal prête sa majestueuse silhouette aux causes sociales en éclairant son échine et sa niche aux couleurs emblématiques de ces dernières. L'éclairage modulable de l'échine, de type DEL, permet la composition d'une vaste palette de couleurs et de séquences, une orientation extrêmement précise des faisceaux, de même que des économies d'énergie notables. Ces éclairages combinés permettent ainsi au Parc olympique de souligner des fêtes, des événements d'envergure ou autres événements significatifs à l'aide d'un thème de couleurs dédiées.

En 2018, l'échine et la niche de la Tour ont souligné 27 événements grâce à cet éclairage emblématique. »



1. 8 mars 2018 : Journée mondiale du rein – Orange
2. 15 mars 2018 : Mois des rêves de Rêves d'enfants – Bleu
3. 16 mars 2018 : Défilé de la Saint-Patrick – Vert
4. 22 mars 2018 : Mois de la Jonquille – Jaune
5. 24 mars 2018 : Journée mondiale de sensibilisation à l'endométriose – Jaune
6. 2 avril 2018 : Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – Bleu
7. 17 avril 2018 : Journée mondiale de l'hémophilie – Rouge
8. 1^{er} mai 2018 : Mois de la myosite – Bleu
9. 5 mai 2018 : Mois de la sensibilisation aux tumeurs cérébrales – Orange
10. 12 mai 2018 : Journée internationale de l'encéphalomyélite myalgique, de la fibromyalgie et de l'hypersensibilité environnementale – Bleu
11. 16 mai 2018 : Journée mondiale contre l'hypertension – Rouge
12. 17 mai 2018 : Journée internationale de la neurofibromatose – Bleu et Vert
13. 30 mai 2018 : 100^e anniversaire de l'Institut national canadien pour les aveugles – Bleu et vert
14. 13 juin 2018 : Candidature pour la Coupe du monde FIFA 2026 – Rouge, vert et bleu
15. 14 juin 2018 : Mois national de la sensibilisation à la surdité – Bleu
16. 15 juin 2018 : Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – Mauve
17. 16 juin 2018 : Grande récompense du Grand défi Pierre Lavoie – Orange
18. 5 juillet 2018 : Jour national de la prévention des blessures – Vert
19. 21 juillet 2018 : Cinquante ans du Mouvement des Olympiques spéciaux – Rouge
20. 19 août 2018 : Sensibilisation aux différents enjeux à aborder afin d'enrayer l'homophobie – Rouge, orange, jaune, vert, bleu et mauve
21. 1^{er} septembre 2018 : Mois de la sensibilisation au cancer chez l'enfant – Or
22. 18 septembre 2018 : Journée nationale des grands frères et des grandes sœurs – Mauve
23. 28 septembre 2018 : Mois de la sensibilisation aux cancers du sang – Rouge
24. 4 octobre 2018 : Journée Illuminons Montréal en rose pour le cancer du sein – Rose
25. 6 octobre 2018 : Journée mondiale de la paralysie cérébrale – Vert
26. 12 octobre 2018 : Semaine de la citoyenneté – Blanc et rouge
27. 14 octobre 2018 : Mois de la sensibilisation à la dyslexie – Rouge

Véritable symbole international de Montréal, la Tour s'illumine également toutes les nuits aux couleurs du drapeau du Québec pour exposer fièrement sa structure dans son intégralité.

FRÉQUENTATION DE LA TOUR

	2018	2017**	2016	2015	2014	2013	2012
Jours d'occupation*	291	287	302	305	317	309	324
Touristes et excursionnistes	252 532	149 643	236 662	227 096	211 266	231 846	260 742
Utilisateurs des salles de réception/réunion	6 531	4 947	5 889	7 217	9 672	8 632	8 189
Fréquentation totale	259 063	154 590	242 551	234 313	220 938	240 478	268 931

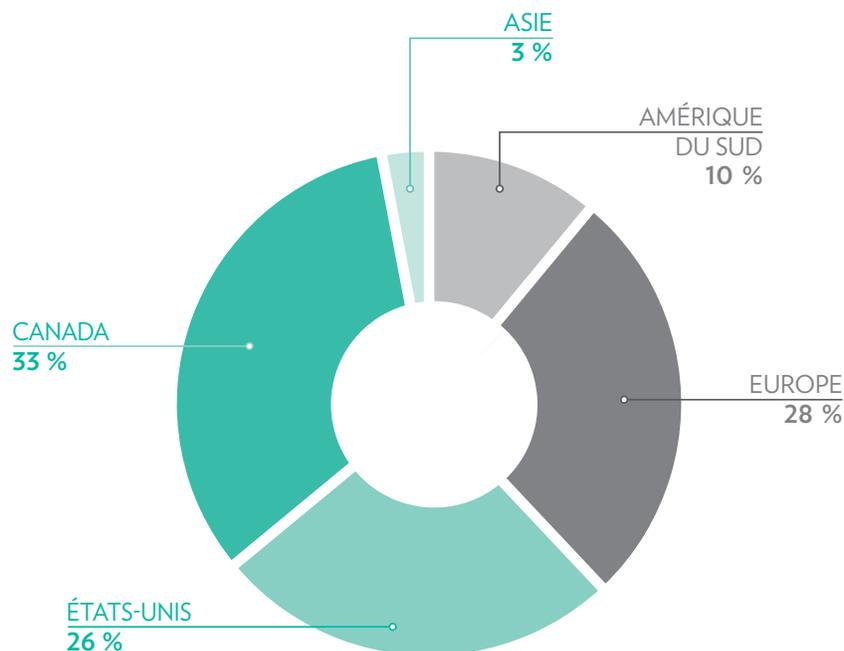
* Il est à noter que, chaque année, le funiculaire est soumis à une inspection complète, entraînant la fermeture de la Tour pendant une période d'environ six semaines.

** Les travaux de réfection de l'enveloppe de la Tour ont entraîné la fermeture du funiculaire et de l'Observatoire, ce qui explique la baisse des jours d'occupation et de la fréquentation totale pour l'année 2017.

PROVENANCE DES VISITEURS
DU PARC OLYMPIQUE EN 2018

Pendant la haute saison touristique, le Parc olympique compile des données afin de déterminer la provenance des consommateurs de ses nombreux produits touristiques, dont la visite guidée du Stade ainsi que la visite de l'Observatoire de la Tour.

Pour l'exercice 2018, nous constatons que les visiteurs proviennent principalement de trois grandes régions géographiques, soit le Canada (33 %), l'Europe (28 %) et les États-Unis (26 %).



Source : relevé effectué à la billetterie du Hall touristique du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2018 auprès de 18 876 répondants.

UNE VUE JUSQU'À 80 KM À LA RONDE





LE CENTRE SPORTIF
CALIBRE OLYMPIQUE, ACCÈS GRAND PUBLIC

LE CENTRE SPORTIF, C'EST...

UN DES PLUS GRANDS CENTRES AQUATIQUES EN AMÉRIQUE DU NORD

AVEC L'INSTITUT NATIONAL DU SPORT DU QUÉBEC, LE CENTRE SPORTIF DU PARC OLYMPIQUE EST LE CENTRE NÉVRALGIQUE DU SPORT AMATEUR AU QUÉBEC, ACCUEILLANT À LA FOIS L'ÉLITE DU SPORT AMATEUR, MAIS ÉGALEMENT LE GRAND PUBLIC. CE CENTRE AQUATIQUE, L'UN DES PLUS GRANDS AU CANADA, CONSTITUE UNE VITRINE DE PREMIER CHOIX POUR LA PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES SAINES HABITUDES DE VIE.

UN RAYONNEMENT QUI SE POURSUIT EN 2018

Plaqué tournante du sport amateur au Québec, le Centre sportif a continué à rayonner en 2018, avec l'accueil de compétitions internationales, locales, de tournages et de démonstrations. À ces événements se greffe un noyau dur d'abonnés qui ont fait du lieu leur endroit de prédilection pour la pratique de l'activité physique.

Le mois d'avril a été marqué par la venue de la prestigieuse Série mondiale de plongeon FINA, mettant en vedette la crème du plongeon canadien et international, dont plusieurs médaillés olympiques. Pour l'occasion, le bassin de plongeon a été aménagé afin d'ajouter une dimension spectacle à ce prestigieux événement sportif. Cette rencontre fut également l'occasion d'être témoin d'acrobaties spectaculaires, de prouesses athlétiques et artistiques phénoménales dans le bassin où se sont tenus les Jeux olympiques de Montréal en 1976. L'événement est au calendrier du Centre sportif jusqu'en 2021.

Ce championnat d'envergure s'est ajouté aux compétitions régulières qui se déroulent chaque année au Centre sportif. À ce chapitre, 2018 n'a pas été en reste alors que le Centre a accueilli quatre compétitions locales, provinciales et nationales organisées par le club de natation Neptune et sanctionnées par la Fédération québécoise de natation. 





Le mois de mai a quant à lui été marqué par une démonstration de plongeon de haut vol avec l'élite mondiale de la discipline, menée par Lysanne Richard. L'athlète, triple médaillée d'or sur le circuit international du Red Bull Cliff Diving et plongeuse de haut vol de la FINA en 2016, s'entraîne au Centre sportif.

Grâce à une plateforme installée à même la structure d'éclairage, perchée à 17 m du sol, la plongeuse peut bénéficier de conditions optimales 365 jours par année, ce qui s'avère un avantage indéniable pour la pratique de son sport. Il s'agit du seul équipement du genre en Amérique du Nord.

Le Centre sportif a aussi poursuivi ses efforts d'implication sociale, notamment grâce au partenariat avec le Centre intégré universitaire en santé et service sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, qui en est à sa deuxième année. Cette entente vise à améliorer la santé des Québécois en encourageant la pratique d'activités physiques auprès de la population.

Rappelons que les principales mesures proposées par cette entente consistent en un rabais corporatif de 20 % pour les quelque 18 000 employés, médecins, stagiaires et chercheurs du CIUSSS sur l'abonnement annuel aux activités du Centre, ainsi qu'à tous les patients détenteurs d'une prescription d'activité physique d'un médecin du CIUSSS, lesquels bénéficient d'un rabais de 15 % par le biais du programme + ACTIF.

Par ailleurs, le Centre sportif a poursuivi en 2018 son activité des Dimanches Wibit, transformant ses deux principaux bassins en véritable terrain de jeux aquatiques, grâce aux structures gonflables. Plus populaires que jamais, les Dimanches Wibit sont très prisés des familles et des enfants.

ENFIN, LE CENTRE SPORTIF A POURSUIVI SA CROISSANCE EN 2018 AVEC UNE AUGMENTATION DE PLUS DE 7 000 VISITEURS. L'ACHALANDAGE GLOBAL DU CENTRE SPORTIF (ATHLÈTES, GRAND PUBLIC, MEMBRES, ETC.) SE CHIFFRE AINSI À 276 929 VISITEURS.

FRÉQUENTATION DU CENTRE SPORTIF

	2018	2017	2016	2015*	2014*	2013	2012
Jours d'occupation	353	353	355	158	0	353	354
Participation populaire	246 525	242 313	195 264	53 363	3 032	158 572	253 629
Athlètes aux compétitions	3 505	3 517	3 256	800	0	1 860	17 838
Athlètes en entraînement	16 871	18 148	19 865	16 630	0	4 562	19 740
Spectateurs	10 028	5 567	5 040	1 000	0	5 850	22 228
Fréquentation totale	276 929	269 545	223 425	71 793	3 032	170 844	313 435

* Le Centre sportif a fermé ses portes pendant 19 mois en 2014-2015 pour des rénovations majeures.

FRÉQUENTATION TOTALE DU PARC OLYMPIQUE

Stade, Centre sportif, Tour et Esplanade Financière Sun Life

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Total des fréquentations	1 007 793	969 146	1 123 717	1 230 802	843 840	856 572	1 086 011

LES STATIONNEMENTS

Avec près de 4 000 places, le Parc olympique possède un des plus grands stationnements intérieurs au Canada. Cet atout indéniable permet de faciliter l'accueil des automobilistes, tout en créant une source de revenu considérable pour la Régie des installations olympiques. Les espaces de stationnement souterrain bénéficient également aux partenaires et locataires du Parc olympique, qui peuvent y accueillir leurs invités et clients à tout moment dans l'année.

UTILISATION DES STATIONNEMENTS

À l'exception de 2012 et 2014, les dernières années se sont soldées par une fréquentation au-delà des 550 000 visiteurs annuellement et 2018 n'y a pas fait exception avec 577 679 visiteurs. Il faut noter toutefois une légère baisse comparativement à 2017 (14 439), qui s'explique par la fermeture du Biodôme pour rénovation en avril 2018, et dont la Ville de Montréal prévoit la réouverture à la fin 2019.

L'impact de la fermeture du Biodôme aurait pu être plus grand, n'eût été l'arrivée du locataire Desjardins au début août 2018, qui nous a amené un volume significatif d'abonnements et de fréquentation additionnels.

De plus, grâce à une entente conclue en 2014 avec le Parc olympique, BIXI Montréal a poursuivi l'entreposage de ses stations d'ancrage à vélos dans plus de 325 espaces de stationnement pendant l'hiver, augmentant ainsi l'efficacité de ses activités de déploiement, le printemps venu.

Le Parc olympique est un endroit de prédilection pour BIXI avec ses quatre stations d'ancrage, dont deux sont situées sur l'avenue Pierre-De Coubertin, une à proximité de l'aréna Maurice-Richard, ainsi qu'une dernière installée à l'angle du boulevard Pie-IX et de l'avenue Pierre-De Coubertin.

En louant les espaces de stationnement intérieur selon une grille tarifaire qui offre différents types d'abonnements à bon prix et à tarif réduit, comme le stationnement incitatif, le Parc olympique génère des revenus, en plus d'encourager le transport actif dans la métropole.

MODERNISATION DES STATIONNEMENTS

En 2018, les stationnements du Parc olympique ont fait leur passage à l'ère du numérique.

À l'instar d'autres grands stationnements publics, tels que celui d'Aéroports de Montréal et du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), tous les accès aux différents stationnements, soit de P1 à P7, ont été modernisés afin d'en optimiser l'achalandage et maximiser l'utilisation des 4 000 places disponibles.

Le nouveau système de contrôle d'accès automatisé qui a été implanté permet d'accélérer le paiement de son espace de stationnement, d'assurer une plus grande fluidité de la circulation, et d'offrir des forfaits et tarifs concurrentiels davantage en lien avec les besoins des clients, qu'ils soient promoteurs, partenaires, locataires ou abonnés.

Les travaux ont été amorcés au printemps 2018, d'abord aux stationnements P1 à P4, afin de faciliter l'accueil de 500 nouveaux abonnés parmi les employés de Desjardins, avant d'être déployés aux autres parcs de stationnement jusqu'à la mise en marche en mode optimisation à l'automne suivant.

Grâce à ce nouveau système innovateur, les 4 000 espaces de stationnement intérieur adoptent une grille tarifaire plus représentative des besoins des différents visiteurs du Parc olympique. Les stationnements sont désormais ouverts 24h/24, 7 jours sur 7, et offrent une tarification modulable en fonction de la durée d'utilisation.

Par ailleurs, le Parc a poursuivi de nouvelles phases de réfection de ses stationnements. En 2018, 15 % de la superficie totale de la dalle du stationnement P2 a été refaite et imperméabilisée, tandis que le stationnement P3 (2727 Viau) a subi le même type d'intervention sur 11 % de sa superficie. La rénovation des stationnements se poursuivra au cours des prochaines années.

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Total des fréquentations	577 679	592 118	578 182	550 738	512 371	596 923	540 200

LES LOCATAIRES

Depuis 1985, le Parc olympique accueille en ses murs différents locataires qui occupent des centaines de locaux répartis à travers ses installations. Regroupements de loisirs, équipes sportives, associations diverses, de nombreux locataires peuplent les couloirs labyrinthiques du plus gros amphithéâtre au Québec ainsi que ses salles connexes. Si certains résident au Parc olympique depuis peu, tels que le Mouvement Desjardins déménagé dans la Tour de Montréal, d'autres occupent des locaux au Parc olympique depuis de nombreuses années, dont le Regroupement des organismes nationaux de Loisir et de Sport du Québec (RLSQ), locataire depuis plus de 30 ans.

Avec ses 126 organismes nationaux des domaines du loisir et du sport, dont Sports Québec et le Conseil québécois du loisir, le RLSQ regroupe un effectif de membres totalisant plus de 15 000 associations ou clubs locaux et plus d'un million d'adhérents individuels et de citoyens bénévoles. À lui seul, il représente 30 % des locataires. Afin de soutenir ces organismes dans la réalisation de leur mission, le RLSQ offre, dans les locaux du Stade, un ensemble de services administratifs, techniques et professionnels spécifiques aux OSBL. En tout, ce sont quelque 600 employés et plus de 12 000 visiteurs qui bénéficient des services du RLSQ.

Trois nouveaux locataires se sont ajoutés à la liste actuelle en 2018. Le premier et non le moindre, le Mouvement Desjardins, a aménagé près de 80 % de l'espace disponible à la Tour afin d'y installer ses 1 200 employés, pour un bail de 15 ans, comprenant trois options de renouvellement. Parking Pro et Bart Performance ont également signé des baux avec la RIO afin d'installer leurs bureaux au Parc olympique.

LOCATAIRES RÉSIDANT AU PARC OLYMPIQUE EN 2018

LOCATAIRES	Depuis	Nombre d'employés sur le site
Regroupement Loisir et Sport du Québec	1985	600
Clinique STADIUM PhysiOsteo	1996	40
Impact de Montréal	2011	0*
Alouettes de Montréal	2012	100
Café In Vivo	2013	13
Institut national du sport du Québec	2014	50
Judo Canada	2017	3
Parking Pro	2018	7
Bart Performance	2018	4
Mouvement Desjardins	2018	1 200
TOTAL		2 017

* Espaces utilisés pour entreposage.

LE PLAN D'IMMOBILISATIONS

En accord avec les sommes octroyées par le Conseil du trésor par le Plan québécois des infrastructures (PQI), le Parc olympique a poursuivi les travaux visant à réduire son déficit de maintien d'actifs. Pour la période de 10 ans s'échelonnant de 2018 à 2028, le PQI prévoit un budget de 416 millions de dollars.

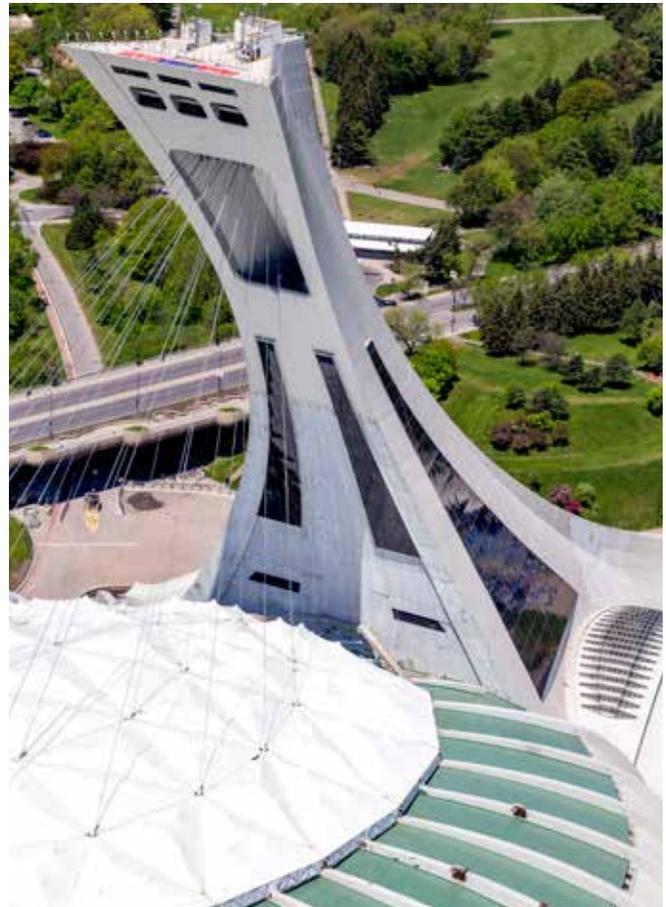
Le programme de réfection de certaines parties des stationnements, amorcé depuis quelques années, s'est aussi poursuivi selon la planification établie. En 2018, un projet de 10,8 millions de dollars visant les réparations majeures d'une superficie de près de 9 900 m² a débuté au stationnement P2 (avenue Pierre-De Coubertin). Les travaux pour cette phase devraient se terminer en février 2019. D'autres sections de stationnement seront réparées au cours des prochaines années afin d'assurer une utilisation sécuritaire de l'ensemble des espaces et également, de maintenir en bon état cet actif important offrant près de 4 000 places de stationnement.

Les travaux liés au projet d'amélioration de l'efficacité écoénergétique au Parc olympique se sont poursuivis pour une troisième et dernière année. Ce projet vise le remplacement et la mise à niveau de plusieurs composantes majeures du réseau énergétique. Par ce projet, le Parc olympique cherche à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 57 % par rapport à l'année 2012 et à réduire la facture totale d'énergie de 1,3 million de dollars. Au terme de l'exercice financier 2017-2018, même si le projet n'était pas complètement terminé, la cible d'économie d'énergie était déjà atteinte alors que les émissions des gaz à effet de serre étaient globalement réduites. Une dernière mesure qui reste à implanter devrait permettre l'atteinte de la cible de 57 %. Ce projet est assurément un grand succès, la preuve étant qu'il a permis à la Régie de remporter un prix de la prestigieuse American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE) dans la catégorie « meilleur projet d'efficacité énergétique en Amérique du Nord pour un bâtiment public existant » (voir à la page 13).

L'année financière qui vient de s'écouler en fut une importante pour le projet de réfection et de mise aux normes de la Tour de Montréal. Les derniers travaux de mise aux normes et d'aménagement ont été parachevés et le chantier a pris fin à l'été 2018.

Le Mouvement Desjardins a également complété l'aménagement de ses bureaux. Les espaces locatifs de la Tour sont maintenant occupés à 75 %, ceux restants seront préparés au cours des deux prochaines années.

Finalement, un projet de remplacement du système d'alarme-incendie du Parc olympique touchant le Stade et la Tour a été amorcé. Prévu s'étaler jusqu'à la fin 2020, ce vaste projet de près de 14 millions de dollars vise la mise à niveau de l'ensemble du système couvrant les espaces intérieurs du Parc olympique, ce dernier étant devenu désuet.



LES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des ressources humaines se veut un partenaire stratégique et de service-conseil auprès des différentes unités d'affaires en mettant en évidence les compétences et les savoir-faire du personnel dans le respect et la collaboration mutuels. Elle élabore et met en place les stratégies, les orientations ainsi que les objectifs par le biais de son expertise de haut niveau en matière de gestion des ressources humaines, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux, de santé, sécurité et mieux-être, de communications internes, de dotation ainsi que de formation et de développement des compétences. Ses interventions sont orientées de manière à contribuer activement à l'atteinte des objectifs d'affaires et à la promotion de la culture et des valeurs du Parc olympique.

Au 31 octobre 2018, le Parc olympique dénombrait 184 employés réguliers œuvrant dans plusieurs spécialités différentes, dont la contribution vise à maintenir l'actif immobilier, exploiter les cinq sites, assurer la planification et l'exécution des événements et veiller aux diverses fonctions administratives. L'organisation compte aussi sur plusieurs centaines d'employés occasionnels qui évoluent dans des disciplines essentiellement associées à l'événementiel, et au tourisme. Chacun des membres du personnel est au cœur du rayonnement

du Parc olympique, tant localement que sur la scène nationale et internationale, par ses compétences, son engagement et sa participation à la réalisation de moments mémorables pour nos clients et visiteurs.

Au cours du dernier exercice, la Direction des ressources humaines a notamment réalisé un sondage organisationnel visant à prendre le pouls du climat de travail dans l'optique d'offrir un environnement de travail sain et stimulant, de bonifier l'expérience employé et mettre à contribution cette dernière donnée dans l'exercice de réflexion stratégique. De cette initiative est né le comité de mobilisation *Tous créateurs de moments mémorables*, qui a entre autres entamé une démarche visant à doter le Parc olympique d'un plan d'action global de mobilisation. En matière de relations de travail, soulignons la fin des négociations ainsi que la signature de l'ensemble des conventions collectives avec les différents partenaires syndicaux, de même que la réalisation de la migration vers la nouvelle structure salariale comprenant les intégrations et le calcul des rétroactivités.

Par le biais d'événements significatifs rassembleurs, d'initiatives visant à accroître la santé et le mieux-être ainsi que par des communications soutenues, la Direction des ressources humaines souhaite poursuivre ses efforts visant le maintien de la rétention, de la mobilisation et de l'expertise des employés.



RÉPARTITION DE L'FFECTIF RÉGULIER PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS

au 31 octobre 2018	2018		2017	
Présidence et direction générale : Michel Labrecque	3	24	3	24
Direction de la sécurité et logistique événementielle : Alain Brochu	7		6	
Direction Centre sportif : Guy Dubuc	4		5	
Direction du marketing : Alain Larochelle	3		3	
Direction du développement, événements et service à la clientèle corporative : Johanne Thibodeau	7		7	
Vice-présidence finances et administration : Marc Chabot	1	42	0	41
Direction des finances : Annie Lemire	9		10	
Direction des technologies de l'information et télécommunications : Stéphane Racine	9		9	
Direction billetterie, stationnements et Tour de Montréal : vacant	13		12	
Direction des ressources humaines : Magalie Jutras	10		10	
Secrétariat général et vice-présidence des affaires juridiques et corporatives : Denis Privé	6	16	8	15
Direction des ressources matérielles : Patrick William	10		7	
Vice-présidence construction et entretien : Maurice Landry	3	102	3	96
Direction de l'ingénierie et gestion de projets : vacant	21		21	
Direction de l'entretien et soutien aux événements : Dany Boucher	78		72	
Total effectif régulier	184	184	176	176

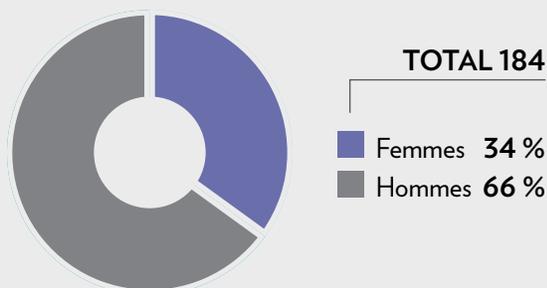
L'effectif régulier du Parc olympique se compose des employés qui ont acquis un statut régulier selon les règles de l'organisation. Contrairement aux employés occasionnels et temporaires, l'effectif régulier figure dans l'organigramme du Parc olympique.

Une des particularités du Parc olympique en ce qui a trait à sa main-d'œuvre tient au fait qu'en mode événementiel, le nombre d'employés occasionnels affectés à la sécurité, à l'accueil et au service à la clientèle augmente sensiblement pour répondre aux enjeux opérationnels.

La mesure des *équivalents à temps complet* (ETC) représente le volume de la main-d'œuvre occasionnelle, stagiaire et temporaire, rémunérée durant un exercice financier qui est exprimé en termes d'unités d'effectifs qui seraient à l'emploi à temps complet.

RÉPARTITION DE L'FFECTIF RÉGULIER

au 31 octobre 2018



ETC POUR LES NON RÉGULIERS

au 31 octobre 2018	ETC
Occasionnels	68,72
Temporaires	25,45
Stagiaires	4,27
TOTAL	98,44

RÉPARTITION DE L'FFECTIF RÉGULIER PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Statut	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Communautés culturelles	Autochtones	Personnes handicapées
Cadres	11	23	34	32 %	3	0	0
Professionnels	27	24	51	53 %	6	0	0
Bureau-technique	24	31	55	44 %	9	1	1
Métiers et services	1	43	44	2 %	2	0	0
TOTAL	63	121	184	34 %	20	1	1

À l'instar de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, la Régie des installations olympiques poursuit le renouvellement de son effectif avec une main-d'œuvre diversifiée et représentative de sa communauté environnante qui répond aux réalités actuelles en ce qui a trait à la planification de la relève et au transfert des connaissances et compétences.

RÉPARTITION DE L'FFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017 AU 31 OCTOBRE 2018

CATÉGORIES	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Nombre d'employés au 31 octobre (ETC transposés) [4] = [3] / 1826,3	Nombre d'employé(e)s Moyenne sur l'année	Écart avec 2017
Personnel d'encadrement	91 022	2 023	93 045	51	65	11,95 %
Personnel professionnel	93 809	3 114	96 923	53	53	2,57 %
Personnel de bureau, technicien et assimilé	111 814	4 787	116 601	64	69	-4,67 %
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	202 769	14 016	216 785	119	242	-0,26 %
Étudiants et stagiaires	7 802	3	7 804	4	6	-30,08 %
TOTAL des heures rémunérées (note 1)	507 216	23 943	531 158			
TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS (note 2) (total heures rémunérées / 1 826,3 h)	278	13	291			

Le Parc olympique participe à l'atteinte des objectifs donnés aux organismes publics en matière d'efficacité en encadrant l'évolution de son effectif dans une perspective de fournir un service de qualité tout en optimisant l'utilisation de ses ressources humaines.

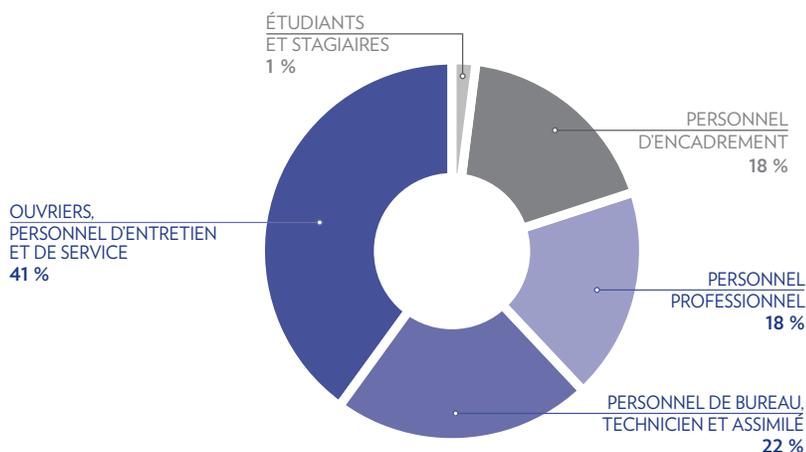
NOTE 1

Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel permanent, occasionnel, et les stagiaires et étudiants.

NOTE 2

Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1826,3 heures par année.

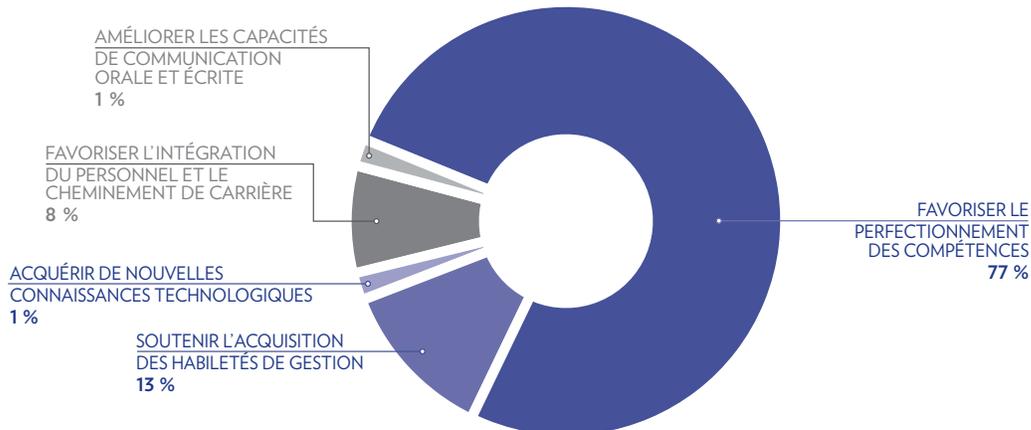
RÉPARTITION DES HEURES RÉMUNÉRÉES PAR CATÉGORIE EN 2017-2018



RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

au 31 décembre	2017	2016
Champ d'activité ou orientation stratégique (en milliers de dollars)		
Favoriser le perfectionnement des compétences	303	298
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	50	7
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	5	11
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	30	68
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	5	-
TOTAL	393	384
Évolution des dépenses en formation		
Proportion de la masse salariale (%)	2,28 %	2,26 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2	2
Montant alloué par personne ¹	372	388
Jours de formation selon les catégories d'emploi		
Cadre	45	44
Professionnel	105	74
Autres (administratif, occasionnel, métiers)	132	67

¹ Le montant exclut la rémunération des stagiaires.



INDICATEUR DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Considérant que la Régie des installations olympiques n'est pas un organisme assujéti à la Loi sur la fonction publique et qu'on ne lui retrouve pas les facteurs de rétention habituellement reconnus, le taux de départ volontaire pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 se situe à 5,98 %.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À mi-chemin dans la mise en œuvre de son Plan de développement durable 2016-2020, le Parc olympique a réalisé d'importants gains dans les volets centraux choisis, soit l'efficacité énergétique et la réduction de gaz à effet de serre, de même que la mobilité durable. Fort des résultats déjà atteints, le Parc olympique a poursuivi

sur cette lancée au cours de l'exercice 2017-2018, tout en instaurant des actions concrètes pour l'atteinte de ses autres objectifs, notamment en ce qui a trait à la protection et la mise en valeur de son patrimoine architectural ainsi que pour favoriser l'inclusion sociale et la réduction des inégalités sociales et économiques.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

En 2016, le Parc olympique s'est lancé dans un projet d'envergure d'efficacité énergétique visant l'optimisation et la modernisation de nombreux équipements pour permettre une diminution importante de la consommation d'énergie, de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. À ce titre, le Parc olympique a bénéficié d'une aide financière du programme ÉcoPerformance octroyée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. L'organisation a également contribué elle-même à la réalisation du projet, grâce aux sommes épargnées par la réduction annuelle de sa facture énergétique.

À terme, ces réductions seront atteintes par la réalisation d'un certain nombre de mesures qui s'échelonnent sur les prochaines années.

En 2016 et 2017, le Parc olympique a mis en œuvre huit principales mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de gaz à effet de serre de ses bâtiments. Au 31 octobre 2018, elles étaient complètement réalisées ou sur le point de l'être. La phase finale d'optimisation pour ces huit mesures sera complétée à 100 % au premier trimestre de l'année 2019, et marquera l'arrivée à terme de cet important projet.

MESURES RÉALISÉES À 100 %

Conversion de l'éclairage général | Conversion de l'éclairage spécialisé | Amélioration de l'étanchéité de l'enveloppe

MESURES EN VOIE D'ÊTRE RÉALISÉES

La phase finale d'optimisation pour l'ensemble des mesures suivantes sera achevée au premier trimestre de l'année 2019 :

Réfection du réseau d'eau refroidie | Implantation d'un réseau centralisé de chauffage à l'eau chaude
Récupération de la chaleur et gestion de pointe électrique | Modernisation des contrôles | Optimisation des systèmes

À la fin 2017, les économies réalisées en électricité et en énergie étaient déjà bien entamées. Mais au cours de l'exercice financier 2017-2018, l'avancement de ces mesures a permis au Parc olympique d'en réaliser de plus imposantes. Pendant que la consommation d'électricité est demeurée similaire au niveau atteint en 2017, à savoir une réduction d'environ 2 120 205 kWh par rapport à la consommation enregistrée en 2015-2016, avant le début des travaux, la consommation en gaz naturel a été réduite de façon spectaculaire, soit 1 817 769 m³ de moins qu'en 2016-2017. De plus, la combinaison de ces mesures a permis d'enregistrer pour cette année une importante diminution de gaz à effet de serre de 5 950 tonnes. Le Parc olympique réalise ainsi en 2017-2018 une impressionnante économie d'énergie de 33,1 %, soit presque le double de celle réalisée depuis le début du projet. L'organisation est fière de pouvoir contribuer de façon concrète, avec des résultats notables, aux cibles d'efficacité et de transition énergétiques du gouvernement du Québec.



MOBILITÉ DURABLE

Situé à 12 minutes du centre-ville de Montréal et accueillant chaque année des dizaines d'événements en tous genres, le Parc olympique génère une importante circulation de visiteurs, touristes, spectateurs et usagers des lieux. Déjà desservi par deux stations de métro, plusieurs lignes d'autobus et pistes cyclables, le Parc olympique souhaite, à titre de grand parc urbain, diriger ses actions pour encourager la mobilité durable, collective et active afin que toutes les personnes qui y travaillent, gravitent ou circulent, puissent avoir accès à un éventail de choix quant à leur mode de déplacement. Avec l'arrivée en août 2018 de centaines d'employés du Mouvement Desjardins à la Tour de Montréal, cet aspect est plus que jamais au cœur des préoccupations pour le développement de mesures concrètes à ce chapitre.

En 2018, le travail continu du Parc olympique depuis plusieurs années et le cumul d'actions visant la promotion de la mobilité collective ont été bénéfiques. Le 15 juin, le Parc olympique s'est vu décerner la mention « **Vélosympathique Or** » par l'organisme Vélo Québec, qui récompense l'engagement soutenu des collectivités et des organisations à l'égard des modes de transport actifs. La mention souligne les efforts cumulés du Parc olympique depuis 2016 afin de favoriser et soutenir le transport à vélo auprès de ses employés, de ses locataires et de ses visiteurs, incluant :

Installation d'une vingtaine de supports à vélos

**Aménagement d'une zone exclusivement dédiée aux vélos
avec station de réparation en libre-service**

**Ajout d'un corridor balisé afin de faciliter l'accès aux vélos
à l'entrée du stationnement P2**

Achat d'une flotte de vélos pliants pour les déplacements internes

**Poursuite de l'application de la *Politique*
concernant la *mobilité collective et active des employés*
de la *Régie des installations olympiques* mise en œuvre en 2017,
laquelle offre des mesures proposant des indemnités financières
sous diverses formes pour les déplacements au travail
autres qu'en voiture**

MOBILITÉ DURABLE (SUITE)

De plus, pour une deuxième année consécutive, le Parc olympique a instauré un projet pilote de circuit de navettes électriques autonomes. Cette année, deux navettes EasyMile, opérées par Transdev, ont été en action sur le site, ce qui constituait une première au Canada du fait que deux navettes entièrement autonomes roulaient en même temps, sur un seul circuit. Dans l'élaboration du parcours préprogrammé, le Parc olympique a également tenu compte de l'arrivée des employés du Mouvement Desjardins à la Tour de Montréal afin de bonifier son service. C'est ainsi que le trajet initial de 250 mètres en 2017, reliant les principaux points d'intérêt du Parc olympique et d'Espace pour la vie, est passé à environ 700 mètres en 2018, avec l'ajout d'un arrêt à l'entrée des bureaux du nouveau locataire. Les navettes ont circulé tous les jours de la semaine aux heures de pointe, entre 6 h et 10 h et entre 15 h et 18 h, du 10 septembre au 7 décembre 2018.

Vu le succès de cette deuxième expérience, le Parc olympique, en partenariat avec Espace pour la vie, poursuit ses démarches dans le but de pourvoir le site d'un circuit élargi sur lequel circulerait une flotte de navettes électriques autonomes au service des visiteurs, touristes et employés. ➤



CONTRIBUTION AU VERDISSEMENT DES ESPACES

En collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM), le Parc olympique a procédé, le 24 octobre, à la plantation du 1 000^e arbre sur son site. Cet événement s'inscrivait dans le cadre d'un projet d'aménagement visant à mettre en valeur l'architecture et la signature d'origine du site, tout en améliorant la beauté et la convivialité des lieux. Plusieurs dizaines d'essences d'arbres ont ainsi été plantées afin de favoriser la biodiversité. En s'engageant dans le verdissement du site du quadrilatère du Parc olympique, compris entre l'avenue Pierre-De Coubertin, le boulevard Pie-IX, la rue Sherbrooke et la rue Viau, le Parc olympique participe à l'assainissement de l'air et à la lutte contre les îlots de chaleur à Montréal. L'organisation réitère d'ailleurs son engagement en proposant la plantation d'autres arbres sur son site au cours des prochaines années.

Grâce à ces actions concrètes, le Parc olympique contribue au bien-être et à la qualité de vie des Montréalais ainsi qu'à la mise en valeur du territoire et à la réalisation des orientations prises dans la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, émise pour 2018-2020.

Le suivi annuel de l'ensemble des actions du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique est présenté à l'annexe 3. ➤

LA GOUVERNANCE

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 octobre 2018, le conseil était composé de onze membres, tel que stipulé à la *Loi sur la Régie des installations olympiques*. À cette date, le conseil d'administration était composé de six femmes et de cinq hommes. Tel que prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, un membre du conseil d'administration était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. Cette personne était d'ailleurs toujours âgée de moins de 35 ans au 31 octobre 2018. À l'exception du président-directeur général, tous les membres sont qualifiés comme membres indépendants du conseil d'administration.



5. M. Pierre Dauphinais | 6. M. Carlyle Émile | 7. Mme Julie Favreau-Lavoie | 8. Mme Sylvia Morin
9. Mme Eve Paré | 10. Mme Rossana Pettinati | 11. Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur

LE MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration doit s'assurer de la conformité de la gestion de l'organisation avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements, de même qu'avec la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Ainsi, le conseil doit adopter le plan stratégique, approuver le plan d'immobilisations, les états financiers, le rapport annuel d'activités et le budget annuel. Il doit aussi approuver les règles de gouvernance, le code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants, ainsi que les normes d'éthique applicables aux employés. Le conseil doit approuver les profils de compétences et d'expériences requis pour la nomination des membres du conseil, approuver les critères d'évaluation des membres du conseil et ceux applicables au président-directeur général. Il doit approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires, s'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions et déterminer les délégations d'autorité. Le conseil d'administration s'assure de la mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration.

Il doit approuver, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail. Le conseil d'administration doit approuver la nomination des dirigeants de l'organisme et le programme de planification de la relève. Le conseil d'administration doit évaluer l'intégrité des contrôles internes, des contrôles de la divulgation de l'information ainsi que des systèmes d'information, et approuver une politique de divulgation financière.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2018**Mme Maya Raic**

- > Présidente du conseil depuis le 3 avril 2008
- > Présidente du Parc olympique du 25 février au 2 avril 2008
- > Vice-présidente du conseil du 7 novembre 2007 au 24 février 2008

Mandats renouvelés | 20 avril 2011 et 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, Maya Raic est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université Laval (1977). Elle y a également fait une maîtrise en science politique (1981) ainsi qu'un MBA (1986). Mme Raic a occupé divers postes dans la fonction publique québécoise : responsable du comité ministériel sur les programmes d'accès à l'égalité au Secrétariat à la condition féminine (1986-1987), directrice du service à l'accueil et des renseignements à l'Assemblée nationale (1987-1988) et directrice de cabinet du ministre des Approvisionnement et des services, du Tourisme et du Revenu (1988-1994). Elle a aussi été consultante en affaires gouvernementales (1994-1995) puis directrice générale de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec (1995-1999). Après avoir été directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages, en 1999, elle a ensuite été nommée présidente-directrice générale de l'organisation en 2004, poste qu'elle a occupé jusqu'à la fin du mois de juin 2018.

**M. Gaëtan Laflamme**

- > Vice-président du conseil
- > Associé, Petrie Raymond

Date de nomination | 27 août 2008

Mandats renouvelés | 21 mars 2012 et 28 juin 2017

Fin de mandat | 27 juin 2021

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 1972, Gaëtan Laflamme est titulaire d'un baccalauréat en administration (sciences comptables) de HEC Montréal (1969), d'un certificat de conseiller en management de l'Institut des conseillers en management (1988), ainsi que d'un certificat d'administrateur agréé de l'Institut des administrateurs agréés (1992-2010). Il a occupé successivement le poste de comptable associé chez KPMG Québec inc. (1973-1989), puis chez Deloitte & Touche (1990-1999). Il est, depuis 1999, associé chez Petrie Raymond. Il a également été membre du conseil d'administration de Dr Clown (2005-2010), d'Alliance Vivafilm (2008-2012), de Recyc-Québec (2009-2012). Gaëtan Laflamme est membre du conseil d'administration de Réseau environnement depuis 2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2018 (SUITE)**M. Michel Labrecque**

› Président-directeur général du Parc olympique

Date de nomination | 24 février 2014

Fin de mandat | 23 février 2019

Michel Labrecque a présidé le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) de janvier 2009 à décembre 2013. Durant son mandat, la STM a notamment remporté en 2010 le prix de la meilleure société de transport en Amérique du Nord, décerné par l'American Public Transportation Association (APTA) et vu son achalandage croître de plus de 10 % pour franchir le cap des 400 millions de déplacements par année.

De novembre 2005 à novembre 2009, il a été conseiller municipal dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal à la ville de Montréal. Il a été responsable du Plan de déplacement urbain de l'arrondissement et du développement économique. Il a également présidé la Commission sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération du Conseil d'agglomération de Montréal.

En 1998 et 1999, il a participé à la fondation de MONTRÉAL EN LUMIÈRE et a présidé et dirigé cet événement, de sa première édition en février 2000, jusqu'à sa dixième édition en 2009. Grâce à ce nouveau festival, l'hiver à Montréal n'est plus le même. L'événement attire dans ses volets gastronomique, artistique, festif et dans sa Nuit blanche plus de 750 000 festivaliers.

De 1985 à 2000, il a présidé Vélo Québec et a ainsi contribué durant ces quinze années à la création de la Maison des cyclistes, du Tour de l'Île de Montréal et de la Route verte (4 000 km de voie cyclable), le plus long itinéraire cyclable d'Amérique.

Grand défenseur de l'environnement, il a présidé de 2003 à 2005 le conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de Montréal, participant ainsi à l'élaboration du Plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal.

Michel Labrecque a été chroniqueur pour de nombreuses émissions de radio et de télévision à Radio-Canada et à Télé-Québec, de 1992 à 2010.

M. Paul Arseneault

- › Administrateur
- › Titulaire de la Chaire de tourisme Transat
- › Professeur au Département de marketing, ESG UQAM

Date de nomination | 21 mars 2012

Mandat renouvelé | 28 juin 2017

Fin de mandat | 27 juin 2021



Titulaire de la Chaire de tourisme Transat, Paul Arseneault est aussi directeur du Réseau de veille en tourisme, ainsi que vice-président Innovation et cofondateur du MT Lab. Son enseignement porte principalement sur la stratégie des entreprises touristiques, sur le développement des destinations touristiques ainsi que sur le marketing des organisations et destinations touristiques. Il est détenteur d'un doctorat en sciences de gestion de l'École supérieure de tourisme et d'hôtellerie de l'université d'Angers (ESTHUA). Il est fréquemment invité à commenter l'actualité de l'industrie touristique dans les médias nationaux, tant écrits qu'électroniques. Paul Arseneault agit aussi à titre de président du conseil d'administration de MUTEK.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2018 (SUITE)**M. Pierre Dauphinais**

- > Administrateur
- > Retraité

Date de nomination | 22 avril 2015
Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1979, Pierre Dauphinais a obtenu un baccalauréat en ingénierie de l'École Polytechnique de Montréal. Il a œuvré de 1979 à 1990 à titre d'ingénieur et gestionnaire de projet pour la firme d'ingénierie Beauchemin-Beaton-Lapointe, principalement dans le domaine des ouvrages civils et des bâtiments. Il a ensuite cumulé plusieurs fonctions au sein du Réseau de transport de Longueuil de 1990 à 2005, étant responsable des volets construction et entretien des infrastructures, ainsi que de la planification de l'entretien et de l'ingénierie du matériel roulant. De 2005 à 2015, il a été directeur exécutif, Gestion des projets majeurs, pour la Société de transport de Montréal. Il a pris sa retraite en janvier 2016.

**M. Carlyle Émile**

- > Administrateur
- > Directeur principal des ressources humaines
Ivanhoé Cambridge

Date de nomination | 11 avril 2018
Fin de mandat | 10 avril 2022

Carlyle Émile a obtenu un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal en 2002 et est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec. Il a commencé sa carrière professionnelle chez Gaz Métro (maintenant Énergir) à titre de conseiller en ressources humaines en 2002. Il a par la suite joint les rangs d'Ivanhoé Cambridge, en 2012, à titre de conseiller en ressources humaines, puis de directeur en 2014. Depuis 2016, Carlyle Émile occupe le poste de directeur principal des ressources humaines.

Fort de ses compétences en ressources humaines, Carlyle Émile devient, en 2013, le vice-président développement professionnel de la Jeune chambre de commerce de Montréal, puis, en 2016, s'y joint à titre de membre du conseil d'administration. Il s'implique activement au conseil d'établissement de l'école Saint-Arsène depuis 2015.

Mme Julie Favreau-Lavoie

- > Administratrice
- > Directrice développement immobilier, Brodeur Frenette S.A.

Date de nomination | 9 novembre 2016
Fin de mandat | 8 novembre 2020



Julie Favreau-Lavoie est directrice développement immobilier chez Brodeur Frenette S.A. Elle se spécialise dans les projets de revitalisation urbaine et de mixité des usages. Elle a auparavant travaillé auprès de la Société de développement Angus et de la Société d'habitation et de développement de Montréal. Forte de sa formation en gestion stratégique de l'Université Harvard, Julie Favreau-Lavoie est membre du Barreau du Québec, bachelière en sciences politiques de l'Université McGill et bachelière en droit de l'Université de Sherbrooke. Elle s'implique activement dans sa communauté en participant notamment aux conseils d'administration de l'Esplanade Montréal, un accélérateur en innovation sociale, et d'Atelier B21, qui anime des projets d'art.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2018 (SUITE)**Mme Sylvia Morin**

- > Administratrice
- > Consultante – Stratégie, communications et gestion de notoriété

Date de nomination | 30 septembre 2015

Fin de mandat | 29 septembre 2019

Consultante, administratrice certifiée et ex-cadre supérieure, Sylvia Morin a une feuille de route de plus de vingt ans comme gestionnaire de haut niveau au sein de grandes sociétés publiques et phares de Montréal, dont Vidéotron, Bell, Molson et Molson Coors. Chevronnée en matière de stratégie, de positionnement et gestion de marque, de gestion d'enjeux et risques «réputationnels», Sylvia Morin siège également au conseil d'administration de la Société zoologique de Granby depuis 2012 et au conseil d'administration qui a réalisé la relance de BIXI Montréal depuis 2014. Elle fait également partie du « comité adviseur » de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Mme Morin détient un baccalauréat pluridisciplinaire – Économie, Administration et Relations publiques – de l'Université Laval et a fait des études de maîtrise en communications stratégiques à l'Université de Boston.

**Mme Eve Paré**

- > Administratrice
- > Présidente-directrice générale, Association des hôtels du Grand Montréal

Date de nomination | 11 avril 2018

Fin de mandat | 10 avril 2022

Eve Paré a obtenu en 1998 un baccalauréat en sciences économiques, lequel a été suivi, en 2000, d'une maîtrise dans ce même domaine. Par la suite, en 2008, elle a obtenu un diplôme d'études supérieures spécialisées en administration internationale. Elle a commencé sa carrière à titre d'économiste pour l'APCHQ en 2000. Par la suite, elle a été directrice adjointe, politiques et relations gouvernementales chez les Producteurs laitiers du Canada (2004) et directrice, commercialisation et économie à la Fédération des producteurs de porcs du Québec (2007). Depuis 2013, Eve Paré est présidente-directrice générale de l'Association des hôtels du Grand Montréal. Forte de sa formation économique et de sa connaissance du tourisme, Eve Paré siège, depuis 2013, à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de Tourisme Montréal, MONTRÉAL EN LUMIÈRE, l'Association Hôtellerie Québec, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et d'Arts et tables du Québec.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2018 (SUITE)**Mme Rossana Pettinati**

- > Administratrice
- > Consultante – Leadership, éthique et développement organisationnel



Date de nomination | 20 avril 2011

Mandat renouvelé | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréées du Québec, Rossana Pettinati a obtenu, en 2001, une maîtrise en éducation à l'Université de Sherbrooke. En 2009, elle est devenue administratrice de sociétés, certifiée du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. De 2001 à 2017, elle a occupé différentes fonctions en gestion du savoir, développement organisationnel et à la direction des ressources humaines dans des entreprises manufacturières, au Centre communautaire juridique de Montréal (2009-2011), chez Lussier cabinet d'assurances (2009-2011) et au Collège Rosemont (2013-2017). Elle a siégé au conseil d'administration de la Fondation du Collège Rosemont (2015-2017), de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (2012-2015), au Comité sectoriel de l'industrie de la chimie, de la pétrochimie et du raffinage Coefficiencie (2002-2007) et au CEFRIO (2006-2008). Elle est présentement membre du conseil d'administration du CPE Carcajou situé dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur

- > Administratrice
- > Chef Finance Ingénierie, Esterline CMC Électronique



Date de nomination | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1994, Marie-Jacqueline Saint-Fleur détient un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval. Depuis 2006, elle est aussi membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés. Elle a acquis sa formation en finance en obtenant une maîtrise en administration des affaires de l'UQAM (2006) et un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de management de l'Université Concordia (2008). Depuis 2007, Mme Saint-Fleur occupe le poste de Chef Finance Ingénierie à Esterline CMC Électronique. Auparavant, elle a occupé les postes de directrice technique à Prestige Telecom (2000-2003), de directrice de l'ingénierie à SportRack (1996-2000), ainsi que divers autres postes en ingénierie dans des PME de la région de Montréal. Elle fait également du bénévolat auprès de conseils d'administration. Elle a siégé au conseil d'administration des Résidences Edmond Hamelin et siège actuellement aux conseils d'administration du CARI St-Laurent et de la Société des ponts fédéraux Limitée.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours de l'année financière 2017-2018, le conseil d'administration a tenu cinq séances ordinaires et quatre séances extraordinaires. Après chaque séance ordinaire, les administrateurs se sont rencontrés à huis clos afin de pouvoir discuter de certains sujets sans la présence de la direction.

Soucieux d'une bonne gouvernance et afin d'assumer ses responsabilités avec diligence et efficacité, le conseil d'administration a procédé en cours d'année à des recommandations de candidats potentiels pour combler deux postes d'administrateur vacants au sein du conseil d'administration.

Toujours en matière de gouvernance, le conseil d'administration a approuvé le remaniement de ses quatre comités statutaires et a approuvé la modification de certains règlements internes concernant divers aspects de la gestion du Parc olympique afin de les préciser, de les bonifier, et ainsi de mieux refléter les réalités actuelles.

En ce qui concerne le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique, le conseil d'administration a adopté et présenté au gouvernement, en octobre 2017, le Dossier d'opportunité relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade. Le mois suivant, le Parc olympique a été informé qu'il était autorisé à aller de l'avant pour entreprendre l'élaboration du Dossier d'affaires, notamment par la mise en place, en collaboration avec le ministère du Tourisme et la Société québécoise des infrastructures, de deux comités chargés de suivre le projet. Au 31 octobre 2018, ces deux comités, le comité directeur et le comité de gestion, ont tenu dix rencontres. De son côté, le Parc olympique, faisant suite à des appels d'offres, a retenu les services d'une firme spécialisée en ingénierie et en architecture de structures tendues, ainsi que d'une firme spécialisée en structure, génie électrique et génie mécanique, pour la seconder dans ce dossier.

En ce qui a trait aux immobilisations, le conseil d'administration a suivi l'avancement et l'évolution des projets du Plan d'immobilisations 2016-2026 du Parc olympique.

De plus, en réaction à des besoins changeants et à certains impératifs auxquels fait face le Parc olympique, le conseil d'administration a approuvé un réaménagement des projets de ce même plan d'immobilisations.

Le conseil d'administration a aussi assuré le suivi des projets de mise aux normes et de rénovation de la Tour de Montréal au même titre que ceux d'aménagement des espaces locatifs dans la Tour de Montréal.

Dans un contexte patrimonial et mémoriel, et suivant la réalisation d'un exercice de toponymie, le conseil d'administration a approuvé le changement de dénomination du Club du receveur en Salon Gary-Carter afin de rendre hommage à ce grand athlète qui a marqué les Montréalais et qui fait partie de la grande famille des Expos de Montréal.

En matière de gestion des ressources informationnelles, tel que prévu par la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, ainsi que par les *Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles*, le conseil d'administration a approuvé en cours d'année une programmation annuelle des ressources informationnelles 2017-2018, une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles pour les années 2019-2020 à 2021-2022, et un bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles pour l'année 2016-2017.

Comme chaque année, le conseil d'administration a également procédé à l'octroi de divers contrats reliés aux activités du Parc olympique, notamment pour l'acquisition et la mise en service d'un système de contrôle des stationnements, de services professionnels en architecture, en assistance technique en structures, en génie électrique et mécanique, ainsi que des services d'entretien ménager.

Finalement, en plus des activités régulières qui sont de son ressort, telles que l'adoption du budget annuel, du rapport annuel et des états financiers, le conseil d'administration a approuvé le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et des employés du Parc olympique pour 2018-2019, et s'est régulièrement penché sur l'avancement des négociations visant le renouvellement des conventions collectives intervenu entre le Parc olympique et les différents syndicats des employés.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ DES IMMOBILISATIONS

Date de création | 17 septembre 2008, en remplacement de l'ancien comité de construction et d'entretien.

Composition du comité

M. Pierre Dauphinais, président
Mme Julie Favreau-Lavoie
M. Michel Labrecque
M. Gaëtan Laflamme
Mme Rossana Pettinati (jusqu'au 28 mai 2018)

Nombre de réunions en 2017-2018 : 7

30 novembre 2017, 1^{er} février 2018, 1^{er} mars 2018, 11 avril 2018, 17 mai 2018, 20 août 2018, 1^{er} octobre 2018.

MANDAT

Le comité a pour mandat d'assurer le suivi des projets de construction et d'entretien au Parc olympique. Dans le cas des projets majeurs de construction, le comité a étudié tous les dossiers relatifs aux projets, a assuré le suivi dans l'avancement de ceux-ci jusqu'à leur conclusion, a recommandé leur approbation au conseil et a assuré le suivi des travaux de construction. De plus, le comité a analysé et a recommandé pour approbation au conseil :

- les plans d'immobilisations et les budgets annuels de construction et d'entretien
- les contrats relatifs aux immobilisations devant recevoir l'approbation du conseil
- les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques
- les projets de location d'espaces concernant des améliorations locatives et exigeant des investissements importants ou des engagements de nature technique

Le comité a aussi assuré le suivi des décisions du conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le suivi de l'état de la toiture du Stade olympique, ainsi que du dossier de son remplacement
- l'avancement du Plan d'immobilisations 2009-2014
- l'avancement du Plan d'immobilisations 2016-2020
- le projet de l'amélioration de l'expérience client au Stade olympique
- l'octroi de contrats pour la réalisation des travaux prévus aux plans d'immobilisations
- le suivi du projet de mise aux normes et de rénovation de la Tour et des contrats y afférents
- le suivi du projet d'aménagement des espaces locatifs dans la Tour et des contrats y afférents

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Date de création | 18 juin 2008, en remplacement de l'ancien comité du même nom.

Composition du comité

M. Martin Laurendeau, président (jusqu'au 1^{er} mars 2018)
Mme Rossana Pettinati, présidente (à partir du 28 mai 2018)
M. Paul Arseneault (jusqu'au 28 mai 2018)
M. Carlyle Émile (à partir du 28 mai 2018)
Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Nombre de réunions en 2017-2018 : 5

7 décembre 2017, 24 janvier 2018, 19 juin 2018, 5 septembre 2018, 16 octobre 2018.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité des ressources humaines a pour principal mandat de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, de proposer au conseil d'administration un profil de compétences et d'expériences ainsi que des critères d'évaluation pour le président-directeur général, de contribuer à la sélection et d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants de l'organisation.

En plus de ce qui précède, le comité analyse et recommande pour approbation au conseil le plan d'effectif, la politique générale de rémunération ainsi que les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives. Il exerce aussi tous les autres pouvoirs déterminés, à l'occasion, par le conseil d'administration.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- les négociations visant le renouvellement des conventions collectives
- le processus d'intégration et le versement des rétroactions
- l'embauche d'un vice-président, Finances et administration
- le sondage organisationnel
- le renouvellement des assurances collectives des employés du Parc olympique
- le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des employés du Parc olympique pour 2018-2019

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

M. Gaëtan Laflamme, président
M. Martin Laurendeau (jusqu'au 1^{er} mars 2018)
Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Mme Julie Favreau-Lavoie

Nombre de réunions en 2017-2018 : 4

7 février 2018, 16 mai 2018, 5 septembre 2018,
10 octobre 2018.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de vérification a pour principal mandat de soutenir le conseil d'administration, particulièrement en ce qui concerne l'intégrité de l'information financière, la vérification interne et externe, les états financiers de l'organisation ainsi que la mise en place de mécanismes de contrôles internes, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le rapport d'audit de la Vérificatrice générale du Québec et les états financiers 2017-2018 du Parc olympique
- le suivi du régime d'emprunts du Parc olympique
- le rapport annuel 2016-2017 du Parc olympique
- le budget 2018-2019 du Parc olympique
- le plan d'atténuation de la gestion des risques

De plus, le comité a assuré le suivi des recommandations de la vérification interne, le suivi des aspects financiers reliés au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, ainsi qu'un suivi sur l'implantation d'un nouveau système de billetterie et d'un nouveau système de gestion au Centre sportif.

Il a également examiné les rapports financiers trimestriels en plus d'avoir assuré le suivi des contrôles internes.

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

Mme Rossana Pettinati, présidente (jusqu'au 28 mai 2018)
puis membre (à partir du 28 mai 2018)
M. Paul Arseneault, président (à partir du 28 mai 2018)
Mme Sylvia Morin
Mme Eve Paré (à partir du 28 mai 2018)

Nombre de réunions en 2017-2018 : 4

15 janvier 2018, 8 février 2018, 3 mai 2018, 19 septembre 2018.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a pour mandat :

- d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires du Parc olympique
- d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés de l'organisation
- d'élaborer et mettre à jour des profils de compétences et d'expériences pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président et du président-directeur général
- d'élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil
- d'élaborer les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration, les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et d'effectuer annuellement l'évaluation du fonctionnement du conseil

Le comité a aussi pour mandat de s'assurer que le Parc olympique suit une politique et des procédures de communication et de diffusion de l'information bien définies afin qu'il soit en mesure de communiquer efficacement avec les membres du conseil, les parties prenantes et le public. De plus, il veille à ce que la conduite des activités de l'organisation soit faite de manière éthique et socialement responsable.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- l'analyse du Plan stratégique 2012-2017
- l'élaboration du Plan stratégique 2018-2026
- le suivi du Plan d'action de développement durable 2016-2020
- le changement de dénomination du Club du receveur pour Salon Gary-Carter
- le suivi concernant la révision de la gouvernance et de la loi constitutive de la Régie des installations olympiques

Enfin, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a réalisé l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année courante et en a fait rapport au conseil.

LE RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

REGISTRE DES PRÉSENCES 2017-2018	Conseil d'administration	Comité des ressources humaines	Comité de vérification	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des immobilisations
RAIC, Maya (présidente du CA)	9/9	1/5*	3/4*	2/4*	6/7*
LABRECQUE, Michel (président-directeur général)	9/9	4/5**	3/4**	4/4**	7/7
ARSENEAULT, Paul	9/9	2/5***		4/4	
DAUPHINAIS, Pierre	8/9				7/7
ÉMILE, Carlyle (à partir du 11 avril 2018)	5/9	3/5			
FAVREAU-LAVOIE, Julie	8/9		2/4***		6/7
LAFHAMME, Gaëtan	8/9		4/4		5/7
LAURENDEAU, Martin (jusqu'au 1 ^{er} mars 2018)	4/9	2/5	1/4		
MORIN, Sylvia	8/9			3/4	
PARÉ, Eve (à partir du 11 avril 2018)	5/9			1/4	
PETTINATI, Rossana	9/9	3/5***		4/4***	5/7***
SAINT-FLEUR, Marie-Jacqueline	7/9	5/5	4/4		

* En vertu des règlements du Parc olympique, la présidente du conseil peut participer à toute réunion d'un comité du conseil. Elle y participe au besoin et en fonction des différents travaux des comités.

** M. Labrecque participe aux comités à titre d'invité, à l'exception du comité des immobilisations, où il est membre.

*** Un remaniement de la composition des quatre comités est intervenu le 28 mai 2018, ce qui explique les taux de présence.

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le président-directeur général, M. Michel Labrecque, touche la rémunération indiquée au tableau de la page suivante intitulé « La rémunération et avantages des dirigeants les mieux rémunérés ».

En vertu du décret numéro 1283-89 du gouvernement du Québec, du 9 août 1989, les administrateurs sont rémunérés après qu'ils aient participé, durant une même année, à au moins l'équivalent de douze journées de séance du conseil ou de l'un de ses comités permanents, pourvu que les réunions des comités permanents se tiennent une journée distincte de celle du conseil d'administration. Dans ce cas, l'allocation de présence est de 200 \$ par jour et de 100 \$ par demi-journée.

Durant l'exercice financier 2017-2018, aucun des membres du conseil d'administration n'a été rémunéré. Les dépenses liées aux déplacements réalisés dans l'exercice de leurs fonctions sont remboursées aux administrateurs, le cas échéant.

LES HONORAIRES PAYÉS À L'AUDITEUR EXTERNE

En qualité de société d'État, le Parc olympique n'a pas à payer d'honoraires pour l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec.

LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Nom Titre	RÉMUNÉRATION		AVANTAGES		
	Salaire de base annuel au 31 octobre 2018 Salaire versé \$	Mobilité durable ¹ \$	Assurances collectives ¹ \$	Cotisations professionnelles \$	Stationnement ¹ \$
Michel Labrecque Président-directeur général	190 575 188 333	375	1 182	-	-
Maurice Landry Vice-président, Construction et entretien	143 999 140 234	-	2 729	654	600
M^e Denis Privé Secrétaire général et vice-président, Affaires juridiques et corporatives	143 999 140 524	-	1 401	1 530	600
Marc Chabot Vice-président, Finances et administration	143 999 80 088	-	624	1 022	315

M. Labrecque participe au *Régime de retraite de l'administration publique* (RRAS).

Tous les autres cadres participent au *Régime de retraite du personnel d'encadrement* du gouvernement du Québec (RRPE).

M. Marc Chabot est entré en fonction le 2 avril 2018.

¹ Ces avantages sont en partie imposables.

LES EXIGENCES LÉGALES

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET LES NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Régie des installations olympiques* apparaît en annexe 1. Les *Normes d'éthique des employés* sont publiées à l'annexe 2.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

La protection des renseignements personnels, la diffusion de l'information ainsi que la sécurité de l'information sont des valeurs fondamentales pour le Parc olympique. L'information est un actif indispensable au Parc olympique et ce dernier se doit d'assurer adéquatement sa protection, et ce, tout au long de son cycle de vie, selon des normes de sécurité élevées et en conformité avec les dispositions législatives de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1 ; ci-après, la « Loi sur l'accès »), du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.2 ; ci-après, le « Règlement ») et de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (Décret 7-2014 ; ci-après, la « Directive »). Ces obligations de protection, de sécurité et de diffusion sont omniprésentes, peu importe le support ou le mode d'expression des informations, que celles-ci soient reproduites sur papier, dans un format numérique ou encore dans le site Web du Parc olympique.

Le comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information, composé de cinq membres, s'est rencontré à deux reprises au cours de l'année 2018. Le comité poursuit ses travaux afin de remplir son mandat qui est de soutenir le président-directeur général dans l'exercice de ses obligations découlant de la Loi sur l'accès, du Règlement et de la Directive.

Durant l'année, le Parc olympique a reçu trente demandes d'accès à l'information, soit vingt-trois demandes de plus qu'au cours de l'exercice précédent. De ce nombre, douze demandes ont été acceptées sans réserve, neuf demandes ont été partiellement acceptées et neuf demandes ont été refusées, dont une où le demandeur a contesté la décision du Parc olympique à la *Commission d'accès à l'information*.

Outre celle contestée en cours de traitement, une autre demande fait aussi l'objet d'une contestation, cette dernière ayant été comptabilisée dans l'exercice financier 2016-2017.

Les documents sollicités étaient de diverses natures : informations personnelles, financières, concernant l'effectif du Parc olympique, sur les événements et sur les contrats.

Aucune demande n'a fait l'objet de mesure d'accommodement raisonnable.

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

Aucune demande n'a fait l'objet de mesure d'accommodement raisonnable.

NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE

DÉLAIS DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS			
	Documents administratifs (Nombre)	Renseignements personnels (Nombre)	Rectification (Nombre)	Dispositions de la loi invoquées
0 à 20 jours	19	0	0	
21 à 30 jours	11	0	0	
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0	
TOTAL	30	0	0	
DÉCISION RENDUE				
Acceptée (entièrement)	12	0	0	
Partiellement acceptée	9	0	0	Articles 1, 22-24, 29, 53-54, 57 et 59
Refusée (entièrement)	9	0	0	Articles 1, 22-25 et 37
Autres	0	0	0	S.O.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Conformément au Règlement, le Parc olympique publie annuellement sur son site Web le salaire du président-directeur général, et trimestriellement certaines dépenses de l'organisme, à savoir notamment les dépenses de fonction, les frais de déplacement des dirigeants et des employés, les frais de formation, de télécommunication ainsi que les frais de publicité. Enfin, le Parc olympique publie également sur son site Web les réponses aux demandes d'accès à l'information acceptées et partiellement acceptées, incluant les informations et documents fournis, le cas échéant, dans les cinq jours de l'envoi de la réponse au demandeur. Durant l'année, 19 réponses ont été publiées sur cette plateforme.

LA DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

REDDITION DE COMPTES 2017-2018: Article 25 - Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou communications par point
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations reçues, réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	0
5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

N. B. Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (cela ne relève pas du mandat du responsable du suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme responsable de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police ou un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Conformément à la Charte de la langue française, la politique linguistique du Parc olympique, instaurée en 2001 et révisée en 2013, définit les règles en cette matière qui doivent être respectées et appliquées par l'ensemble du personnel.

La politique peut être consultée en tout temps dans le système de communication interne informatisé du Parc olympique. De plus, le comité linguistique, lors de sa rencontre annuelle, partage ses préoccupations en cette matière et effectue des suivis sur différents sujets liés à l'usage du français en milieu de travail.

Au cours de l'exercice 2017-2018, une seule non-conformité a été portée à notre attention. Elle concernait une affiche produite dans le cadre d'une campagne promotionnelle estivale ciblée pour les touristes, sur la ligne verte du métro. Bien que rédigée en français, l'affiche référait à la section anglaise de notre site Web. Elle a aussitôt été retirée des emplacements publicitaires.

Par l'entremise de la mandataire, le service des communications internes, à la Direction des ressources humaines, offre un soutien linguistique et rédactionnel aux différents secteurs de l'organisation. Une chronique linguistique est aussi publiée régulièrement dans le journal interne du Parc olympique afin de maintenir l'intérêt en cette matière et sensibiliser le personnel au bon usage de la langue française. En général, la politique linguistique de l'organisation est bien respectée et les employés privilégient l'usage d'un français de qualité dans leurs communications verbales et écrites.

COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

Avez-vous un mandataire?	OUI / NON
Combien d'employées et employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	OUI / NON
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	1

STATUT DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle?	OUI / NON
À quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après que vous ayez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	30 juillet 2013
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	OUI / NON

IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	OUI / NON
Si oui, expliquez lesquelles?	Capsules de sensibilisation dans le journal interne <i>Le Flambeau</i>

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Parc olympique maintient des politiques tarifaires pour chacun de ses sites d'exploitation regroupant un inventaire de tarifs. Le tableau suivant rend compte du processus de tarification conformément à la politique de financement des services publics.

La politique vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes.

ACTIVITÉS TARIFIÉES

	Revenus (000 \$)	Coûts (000 \$)	Niveau de financement		Méthode de fixation	Méthode d'indexation	Date de révision annuelle	
			(000 \$)	% atteint				% visé
Stade	10 480	11 833	(1 353)	89 %	70 %	Valeur marchande	IPC	Avril 2018
Tour	5 016	6 454	(1 438)	78 %	70 %	Valeur marchande	IPC	Mars 2018
Centre sportif	3 006	5 354	(2 348)	56 %	60 %	Valeur marchande	IPC	Septembre 2018
Vente d'énergie à des tiers	3 333	2 875	458	116 %	105 %	Récupération des coûts	Variable	Avril 2018
SOUS-TOTAL	21 835	26 516	(4 681)					
AUTRES REVENUS ET COÛTS								
Subvention du gouvernement du Québec	17 164	-	17 164					
Autres revenus non tarifés (placements, autres)	584	-	584					
Protection et mise en valeur du patrimoine	22 968	36 988	(14 020)					
Projets aux surplus réservés		529	(529)					
SOUS-TOTAL	40 716	37 517	3 199					
TOTAL	62 551	64 033	(1 482)					

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La Direction des technologies de l'information et télécommunications (DTI) maintient un environnement applicatif et technologique performant, fiable et sécuritaire, et en assure le fonctionnement optimal afin de permettre à l'organisation d'atteindre ses objectifs.

Plus précisément, la DTI maintient un parc informatique de 80 serveurs, 260 postes de travail, 60 imprimantes, 15 progiciels, une centaine de logiciels et 65 commutateurs de réseau en mesure d'assurer la performance, la résilience et la redondance nécessaires, non seulement aux systèmes administratifs du Parc olympique, mais aussi aux systèmes critiques d'exploitation ayant un impact sur la sécurité des personnes. Les systèmes critiques d'exploitation comprennent les systèmes de surveillance (caméras, ouvertures de porte et interphones), les systèmes de domotique (ventilation, éclairage, chauffage, etc.), la téléphonie sur IP et les systèmes de gestion de la toiture du Stade olympique (poids de la neige) qui résident sur le même réseau informatique.

En 2018 est venu s'ajouter un système automatisé de contrôle d'accès de dernière génération pour l'ensemble de nos stationnements, qui modernise et facilite grandement la gestion quotidienne de ce service, tout en améliorant l'expérience des utilisateurs avec ouverture sur Internet et utilisation des outils de mobilité.

En plus de desservir les besoins actuels du Parc olympique, la DTI est en mesure d'offrir sur demande certains services de nature informatique au volet événementiel, qui est au cœur des activités du Parc olympique. Aussi, la DTI offre aux locataires, aux promoteurs et aux exposants d'autres services informatiques, tels que l'accès à Internet jusqu'à 10 Gbit (filaire et WiFi), la location de fibre optique, la location d'équipements, la téléphonie (sur IP) ou même l'accès à des serveurs dans son infrastructure virtuelle, au gré des besoins souvent exprimés au dernier moment.

Finalement, en tant qu'important contributeur à la vision du Parc olympique de devenir une référence mondiale en matière de parc urbain moderne, la DTI demeure à l'avant-garde des nouvelles technologies en proposant et en implantant des solutions innovatrices qui vont au-delà des frontières classiques, avec entre autres une infrastructure serveurs basée sur l'hyperconvergence supportée par une réseautique novatrice sous SPB (Shortest Path Bridging).

Les tableaux suivants font état des activités d'encadrement, de continuité ainsi que des projets en technologies de l'information pour l'exercice 2017-2018.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR L'ANNÉE 2017-2018

TYPE D'ACTIVITÉ (en milliers de dollars)	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	153,0	133,5	Économie sur la rémunération d'encadrement et diminution des coûts de fonctionnement.
Activités de continuité	2 012,5	1 664,7	Report de travaux sur l'exercice suivant.
Projets	219,8	37,7	Report de travaux sur l'exercice suivant.
TOTAL	2 385,3	1 835,9	

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LISTE DES PROJETS	Avancement (%)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Remplacement du système CLASS - Centre sportif	75	Le projet avance avec un léger retard.

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LISTE DES PROJETS	Ressources humaines prévues ¹	Ressources humaines utilisées ¹	Ressources financières prévues ²	Ressources financières utilisées ² (en milliers de dollars)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Remplacement du système CLASS - Centre sportif	19,8	24,6	200,0	13,1	Report de travaux sur l'exercice suivant.

⁽¹⁾ Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

⁽²⁾ Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et location de biens et les frais connexes.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les principales responsabilités de cette direction comprennent tous les processus entourant la conclusion et la gestion des contrats d'approvisionnement, des services (techniques et professionnels) et des travaux de construction et de technologies de l'information. La direction assure aussi les services communs de reprographie centrale, de courrier, de téléphonie filaire et cellulaire et de papeterie centralisée.

CONTRATS DE SERVICES DONT LA DÉPENSE EST DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2017 ET LE 31 OCTOBRE 2018

	Nombre	Montant
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	0,00 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	41	22 935 697 \$
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	41	22 935 697 \$

⁽¹⁾ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

⁽²⁾ Incluant les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

LES ÉTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS

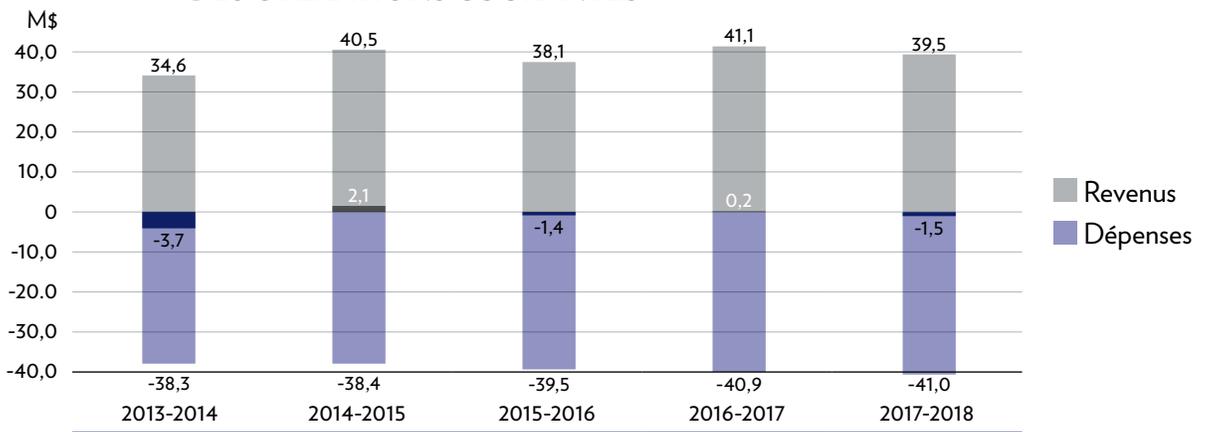
Le Parc olympique réalise un déficit de 1,5 million de dollars pour l'exercice 2017-2018, comparativement à un excédent de 0,2 million de dollars à l'exercice précédent. Les résultats nets sont en baisse, principalement en raison des événements d'envergure tenus au Stade l'année dernière et non réalisés cette année, tels que les Championnats du monde de gymnastique artistique et le match de série éliminatoire de la Coupe MLS.

(en millions de dollars)	2017-2018	2016-2017	ÉCART
REVENUS			
Revenus autonomes	22,3	23,9	(1,6)
Subvention de fonctionnement	17,2	17,2	0,0
Virement de subventions reportées reliées aux immobilisations	23,0	15,9	7,1
TOTAL DES REVENUS	62,5	57,0	5,5
CHARGES			
Charges d'opérations	41,0	40,9	(0,1)
Charges reliées aux immobilisations subventionnées	23,0	15,9	(7,1)
TOTAL DES CHARGES	64,0	56,8	(7,2)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1,5)	0,2	(1,7)

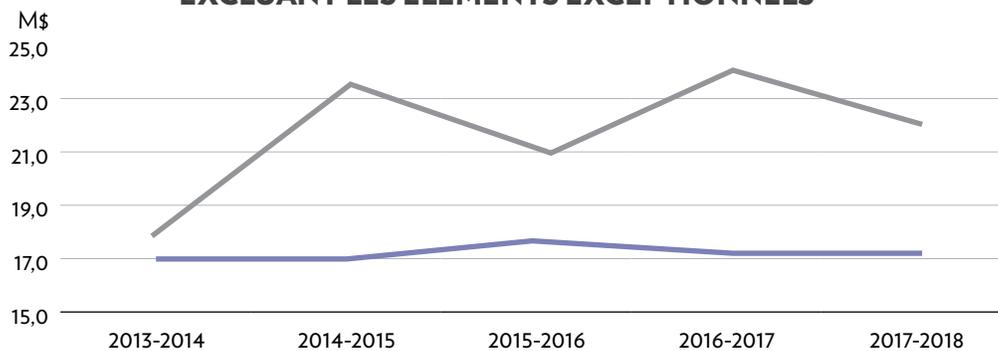
LES ÉTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS (SUITE)

Le graphique suivant montre l'évolution de la situation des revenus, des charges et des excédents (déficits) des opérations courantes depuis l'exercice 2013-2014. Les revenus et les charges des opérations courantes excluent les éléments exceptionnels, les virements de subventions reportées et les charges qui se rattachent au plan d'immobilisations.

**REVENUS, CHARGES ET EXCÉDENT (DÉFICIT)
DES OPÉRATIONS COURANTES**

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des revenus autonomes des opérations courantes et de la subvention de fonctionnement sur la même période.

**REVENUS DES OPÉRATIONS
EXCLUANT LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus autonomes	17,6	23,5	20,6	23,9	22,3
Subvention de fonctionnement	17,0	17,0	17,5	17,2	17,2

LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie des installations olympiques (le Parc olympique) présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Parc olympique reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Parc olympique, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Michel Labrecque
Montréal, le 18 février 2019

Le vice-président,
Finances et administration,



Marc Chabot, CPA, CA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Régie des installations olympiques, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Régie des installations olympiques n'a pas comptabilisé aux 31 octobre 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Régie des installations olympiques a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Régie des installations olympiques et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de la Régie des installations olympiques respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public:

	AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE	
	En milliers de dollars	
	2018	2017
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	194 880	158 367
Subventions reportées	<u>192 475</u>	<u>156 534</u>
Dette nette	(2 405)	(1 833)
Excédent cumulé	2 405	1 833
État des résultats		
Virement des subventions reportées	<u>572</u>	<u>494</u>
Déficit de l'exercice (2018) / Excédent de l'exercice (2017)	(572)	494

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 18 février 2019

LES ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS
ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
(En milliers de dollars)			
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	17 164	17 164	17 164
Virement des subventions reportées (note 8)	24 315	22 954	15 899
Installations sportives, tourisme et événements			
Droits d'entrée	4 478	4 432	3 200
Loyers	3 371	3 257	3 925
Publicité	510	908	551
Stationnements	3 909	3 676	4 298
Souvenirs	626	708	422
Redevances des concessionnaires	1 601	1 362	2 360
Location de locaux commerciaux et de bureaux	2 638	2 416	1 684
Vente d'énergie à des tiers	3 458	3 333	3 452
Travaux et services facturés à des tiers	980	1 743	2 840
Revenus de placements et d'intérêts	-	232	959
Gain net à la disposition d'immobilisations corporelles	-	-	23
Autres revenus	126	366	221
	63 176	62 551	56 998
CHARGES (note 4)			
Traitements et avantages sociaux (note 5)	20 864	20 287	19 639
Entretien, sécurité et autres	9 079	8 245	8 759
Matériaux et location d'équipement	2 203	2 098	2 137
Coût des marchandises vendues	315	371	212
Frais d'énergie	6 522	6 311	6 441
Honoraires professionnels	1 228	1 102	1 365
Droits et licences	114	64	67
Frais financiers	6 733	5 781	4 010
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	296	220	230
Publicité	475	979	750
Amortissement des frais reportés (note 9)	-	120	-
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	18 463	16 768	12 971
Perte nette à la disposition d'immobilisations corporelles (note 10)	-	1 254	-
Autres charges	413	433	212
	66 705	64 033	56 793
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(3 529)	(1 482)	205
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 927	14 927	14 722
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	11 398	13 445	14 927

LES ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA
SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 OCTOBRE 2018

(En milliers de dollars)	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	24 806	13 339
Débiteurs	5 483	8 596
Stocks destinés à la revente	128	156
	30 417	22 091
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	48 951	48 750
Revenus reportés	2 305	1 599
Emprunt (note 6)	-	6 080
Dette à long terme (note 7)	225 620	170 536
Subventions reportées (note 8)	59 373	53 893
	336 249	280 858
DETTE NETTE	(305 832)	(258 767)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	192	68
Stocks de fournitures	524	706
Frais reportés (note 9)	7 026	1 892
Immobilisations corporelles (note 10)	311 535	271 028
	319 277	273 694
EXCÉDENT CUMULÉ (note 11)	13 445	14 927

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 15)**ÉVENTUALITÉS (note 16)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Maya Raic
Présidente du conseil d'administration

Gaëtan Laflamme, CPA, CA
Vice-président du conseil d'administration

LES ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA VARIATION
DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
(En milliers de dollars)			
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(3 529)	(1 482)	205
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(65 877)	(58 529)	(103 814)
Amortissement des immobilisations corporelles	18 463	16 768	12 971
Perte nette (gain net) à la disposition d'immobilisations corporelles	-	1 254	(23)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	-	-	73
	(47 414)	(40 507)	(90 793)
VARIATION DUE AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisitions de stocks de fournitures		(630)	(540)
Utilisations de stocks de fournitures		783	528
Provision pour désuétude de stocks de fournitures		29	41
Augmentation des frais reportés		(5 254)	(1 892)
Amortissement des frais reportés		120	-
Augmentation des charges payées d'avance		(192)	(68)
Utilisations de charges payées d'avance		68	111
		(5 076)	(1 820)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(50 943)	(47 065)	(92 408)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(258 767)	(258 767)	(166 359)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(309 710)	(305 832)	(258 767)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES FLUX
DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

(En milliers de dollars)

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(1 482)	205
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 768	12 971
Perte nette (gain net) à la disposition d'immobilisations corporelles	1 254	(23)
Provision pour désuétude de stocks de fournitures	29	41
Amortissement des frais reportés	120	-
Gain à la disposition des placements	(2)	(754)
Virement des subventions reportées	(22 954)	(15 899)
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement (note 12)	2 272	(1 837)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(3 995)	(5 296)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(61 978)	(85 188)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	-	73
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(61 978)	(85 115)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Produit à la disposition des placements et flux de trésorerie liés aux activités de placement	2	5 335
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt	(6 080)	3 065
Dette à long terme contractée	76 080	68 356
Remboursement de la dette à long terme	(20 996)	(13 537)
Subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	28 434	24 192
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	77 438	82 076
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	11 467	(3 000)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13 339	16 339
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	24 806	13 339

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

**1 STATUT ET NATURE
DES ACTIVITÉS**

La Régie des installations olympiques (le Parc olympique) est une société du gouvernement du Québec constituée en vertu de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, chapitre R-7). En vertu de l'article 8 de sa loi constitutive, le Parc olympique est un mandataire de l'État. À ce titre, et en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. 1-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, c.1, 5^e suppl.), il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Le Parc olympique est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières utilisées pour les Jeux olympiques d'été de 1976 et a été mandaté pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Le Parc olympique compte parmi les plus grands complexes multifonctionnels et récréotouristiques du Canada avec le Stade olympique, la Tour, le Centre sportif et l'Esplanade. La vocation du Parc olympique se regroupe sous trois principaux volets, soit la location d'espaces pour la tenue d'événements et la location de bureaux, les activités touristiques et les sports grand public et d'élite au Centre sportif.

**2 PRINCIPALES
MÉTHODES COMPTABLES****RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Parc olympique utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Parc olympique, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Parc olympique pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le pourcentage d'achèvement des travaux en cours liés aux immobilisations corporelles et les provisions pour éventualités en fonction de la probabilité et de l'ampleur des montants. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

**2 PRINCIPALES
MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****INSTRUMENTS FINANCIERS**

La trésorerie et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation, des avantages sociaux, des provisions pour éventualités ainsi que l'allocation de transition à payer), l'emprunt et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux provenant de la prestation de services lorsque ces derniers sont rendus.

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que le Parc olympique a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif et virées aux revenus lorsque les conditions relatives au passif sont remplies.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie**

La politique du Parc olympique consiste à présenter dans la trésorerie les soldes bancaires et les fonds d'opération.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du coût moyen, et de la valeur nette de réalisation.

PASSIFS**Avantages sociaux futurs****Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Parc olympique ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour allocation de transition

L'obligation à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le titulaire d'un emploi supérieur est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondants qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le titulaire d'un emploi supérieur, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

**2 PRINCIPALES
MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****ACTIFS NON FINANCIERS**

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes :

- Installations olympiques : Indéterminable
- Structure et aménagements spécifiques :
Entre 5 et 50 ans, selon la durée de vie utile
- Aménagements locatifs : Selon la durée du bail
- Logiciels informatiques et équipements :
Entre 3 et 20 ans, selon la durée de vie utile
- Matériel roulant : Entre 5 et 15 ans, selon la durée de vie utile

Le coût des immobilisations corporelles comprend le coût d'achat ou de construction, les frais de mise en service et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur mise en service.

Installations olympiques

Le coût des installations olympiques comprend le coût du terrain et les coûts de construction, d'administration et de financement engagés pour ces installations. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût des installations. Plusieurs composantes des installations olympiques sont toujours utilisées actuellement et devraient avoir une valeur comptable nette positive. Cependant, étant donné l'impraticabilité pour le Parc olympique de recenser les coûts associés aux différentes composantes, la direction estime qu'il est raisonnable d'attribuer une valeur nulle à ces immobilisations corporelles. Ceci entraîne également qu'il est généralement difficile de radier le coût et l'amortissement cumulé de ces immobilisations lors de leur remplacement ou disposition.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Parc olympique de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est permise.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti, et du coût de remplacement. Les moins-values sont passées en charges dans l'état des résultats.

Frais reportés

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux et de bureaux et le coût des avantages incitatifs à la location sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail dans le poste amortissement des frais reportés.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3 MODIFICATIONS COMPTABLES**ADOPTION DE NOUVELLES
NORMES COMPTABLES**

Le 1^{er} novembre 2017, le Parc olympique a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Normes	Adoption
SP 2200, Information relative aux apparentés	Prospective
SP 3210, Actifs	Prospective
SP 3320, Actifs éventuels	Prospective
SP 3380, Droits contractuels	Prospective
SP 3420, Opérations interentités	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Parc olympique. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4 TOITURE DU STADE

En attente de son remplacement, l'état de la toiture du Stade nécessite des travaux d'entretien importants à chaque exercice. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les charges suivantes sont incluses à l'état des résultats relativement à ces travaux :

	2018	2017
Traitements et avantages sociaux	45	58
Entretien, sécurité et autres	294	318
Matériaux et location d'équipement	1	9
Frais d'énergie	238	289
	578	674

**5 TRAITEMENTS ET
AVANTAGES SOCIAUX**

	2018	2017
Employés réguliers	13 207	12 548
Employés à l'événement	3 266	3 238
Charges sociales	2 464	2 483
Cotisations aux régimes de retraite	1 350	1 370
	20 287	19 639

LES ÉTATS FINANCIERS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

6 EMPRUNT

	2018	2017
Billet à terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour financer les projets en immobilisation du Parc olympique, échu au cours de l'exercice	-	6 080

Le Parc olympique est autorisé par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 341 600 000 \$ (341 600 000 \$ en 2017).

7 DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour financer les projets en immobilisation du Parc olympique ⁽¹⁾ portant intérêt à des taux fixes de 1,897 % à 3,417 %, remboursables par versements annuels totaux variant de 1 072 000 \$ à 28 314 000 \$ comprenant capital et intérêts, échéant entre le 1 ^{er} septembre 2020 et le 1 ^{er} octobre 2043	210 382	153 004
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour financer le projet d'implantation de l'Institut national du sport du Québec ⁽²⁾ portant intérêt à des taux fixes de 2,723 % à 3,662 %, remboursables par versements annuels totaux variant de 402 000 \$ à 2 904 000 \$ comprenant capital et intérêts, échéant entre le 30 août 2023 et le 19 décembre 2024	15 238	17 532
	225 620	170 536

⁽¹⁾ Il est attendu que si le Parc olympique n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts précité auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, la ministre du Tourisme élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

⁽²⁾ Selon les termes de la convention d'hypothèque mobilière conclue le 30 août 2013, les subventions futures qui seront octroyées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur serviront au remboursement de cette dette.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

7 DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les versements en capital à effectuer sur la dette à long terme se détaillent comme suit :

Exercices	
2019	24 850
2020	25 494
2021	25 775
2022	26 482
2023	27 038
2024 à 2043	95 743
	225 382

8 SUBVENTIONS REPORTÉES

	2018	2017
Gouvernement du Québec - Immobilisations corporelles		
Solde au début de l'exercice	53 702	45 580
Subventions reçues durant l'exercice	28 234	24 021
	81 936	69 601
Virement des subventions reportées aux revenus	(22 950)	(15 899)
Solde à la fin de l'exercice	58 986	53 702
Autres entités - Immobilisations corporelles		
Solde au début de l'exercice	191	20
Subventions reçues durant l'exercice	200	171
	391	191
Virement des subventions reportées aux revenus	(4)	-
Solde à la fin de l'exercice	387	191
	59 373	53 893

9 FRAIS REPORTÉS

	2018	2017
Frais reportés		
Solde au début de l'exercice	1 892	-
Augmentation des frais reportés	5 254	1 892
	7 146	1 892
Amortissement des frais reportés	(120)	-
Solde à la fin de l'exercice	7 026	1 892

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Installations olympiques	Structure et aménagements spécifiques	Aménagements locatifs	Logiciels informatiques et équipements	Matériel roulant	Projets en cours	2018 Total	2017 Total
Coût								
Solde au début de l'exercice	1 126 330	200 251	33 602	14 993	3 140	141 720	1 520 036	1 425 248
Acquisitions	-	-	-	705	179	57 645	58 529	103 814
Transfert des projets en cours	-	141 838	35 605	1 488	-	(178 931)	-	-
Dispositions et radiations	(4 422)	(11 908)	(718)	(182)	(33)	-	(17 263)	(9 026)
Solde à la fin de l'exercice	1 121 908	330 181	68 489	17 004	3 286	20 434	1 561 302	1 520 036
Amortissement cumulé								
Solde au début de l'exercice	1 126 330	96 069	13 483	11 329	1 797	-	1 249 008	1 245 013
Amortissement de l'exercice	-	12 276	2 587	1 634	271	-	16 768	12 971
Dispositions et radiations	(4 422)	(10 654)	(718)	(182)	(33)	-	(16 009)	(8 976)
Solde à la fin de l'exercice	1 121 908	97 691	15 352	12 781	2 035	-	1 249 767	1 249 008
Valeur comptable nette 2018	-	232 490	53 137	4 223	1 251	20 434	311 535	-
Valeur comptable nette 2017	-	104 182	20 119	3 664	1 343	141 720	-	271 028

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluses au poste « Crédeurs et charges à payer » représentent 28 903 000 \$ (32 352 000 \$ en 2017).

Le Parc olympique est propriétaire du terrain borné à l'ouest par le boulevard Pie-IX, au nord par la rue Sherbrooke Est, à l'est par la rue Viau et au sud par l'avenue Pierre-De Coubertin, à l'exception des sols, immeubles et aménagements du Biodôme, de l'aréna Maurice-Richard, du Centre Pierre-Charbonneau, du cinéma StarCité Montréal ainsi que des installations du métro.

Le Parc olympique a consenti une emphytéose de 40 ans, soit jusqu'au 22 mars 2047, relativement au terrain où se trouve le Complexe Saputo, au terme de laquelle le terrain et les immeubles qui y sont construits lui seront remis.

Également, un acte d'usufruit a été consenti entre la Ville de Montréal et le Parc olympique afin de permettre la construction d'un Planétarium. Cet usufruit est consenti jusqu'à la cession du terrain en pleine propriété, dont l'acte est en cours de réalisation et sera conclu au cours de l'exercice 2019.

Des équipements et aménagements ont été disposés ou radiés au cours de l'exercice, générant une perte nette de 1 254 000 \$ (23 000 \$ de gain net en 2017).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, des intérêts ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles pour un montant de 76 000 \$ (65 000 \$ en 2017).

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

11 EXCÉDENT CUMULÉ

	2018			2017
	Réservé	Opérations	Total	Total
	Investissement en immobilisations			
Solde au début de l'exercice	3 794	11 133	14 927	14 722
Utilisation de l'excédent (amortissement)	(529)	529	-	-
(Déficit) excédent de l'exercice	-	(1 482)	(1 482)	205
Solde à la fin de l'exercice	3 265	10 180	13 445	14 927

Le Parc olympique a réservé des sommes en provenance de l'excédent cumulé pour des projets non récurrents, lesquelles ont été principalement engagées dans le cadre du plan de relance. Au 31 octobre 2018, un montant d'amortissement de 529 000 \$ (597 000 \$ en 2017) est inclus à l'état des résultats relativement à ces projets.

12 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des actifs et passifs liés au fonctionnement se ventile comme suit :

	2018	2017
Débiteurs	3 113	(4 468)
Stocks destinés à la revente	28	(3)
Créditeurs et charges à payer	3 650	4 855
Revenus reportés	706	(360)
Charges payées d'avance	(124)	43
Stocks de fournitures	153	(12)
Frais reportés	(5 254)	(1 892)
	2 272	(1 837)

Les intérêts reçus et payés au cours de l'exercice sont respectivement de 230 000 \$ et 5 285 000 \$ (205 000 \$ et 3 397 000 \$ en 2017).

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

13 AVANTAGES SOCIAUX
FUTURS

RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Parc olympique participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 15,03 % à 12,82 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, le Parc olympique verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % pour l'année civile 2017).

Les cotisations du Parc olympique, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'élèvent à 1 350 000 \$ (1 370 000 \$ en 2017). Les obligations du Parc olympique envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR ALLOCATION DE TRANSITION

L'allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement.

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	74	53
Charge de l'exercice	17	21
Solde à la fin de l'exercice	91	74

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

14 GESTION DES RISQUES LIÉS
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Parc olympique est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le Parc olympique est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers du Parc olympique qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir). Le tableau suivant représente l'exposition maximale du Parc olympique au risque de crédit :

	2018	2017
Trésorerie	24 806	13 339
Débiteurs	2 920	2 438
	27 726	15 777

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'elle soit investie auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti. Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

	2018	2017
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 429	167
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	191	109
De 60 à 90 jours suivant la date de facturation	84	38
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	60	523
	1 764	837
Provision pour créances douteuses	(22)	(17)
Autres débiteurs	1 178	1 618
	2 920	2 438

Le Parc olympique fait des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Pour ce faire, la direction examine chacun des comptes débiteurs et évalue la probabilité de recouvrement. Le Parc olympique est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

14 GESTION DES RISQUES LIÉS
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Parc olympique ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que le Parc olympique ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun, à un prix raisonnable.

Le Parc olympique gère activement sa trésorerie ainsi que ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêt et de capital relatifs aux passifs financiers du Parc olympique :

	2018				Total des flux de trésorerie contractuels
	Échéance				
	Moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Créditeurs et charges à payer ¹	45 077	-	-	-	45 077
Dette à long terme	31 218	123 456	83 846	25 663	264 183
Total	76 295	123 456	83 846	25 663	309 261

	2017				Total des flux de trésorerie contractuels
	Échéance				
	Moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Créditeurs et charges à payer ¹	44 249	-	-	-	44 249
Emprunt	6 080	-	-	-	6 080
Dette à long terme	23 596	93 555	70 835	5 966	193 952
Total	73 925	93 555	70 835	5 966	244 281

¹À l'exception des taxes à la consommation, des avantages sociaux, des provisions pour éventualités ainsi que de l'allocation de transition à payer.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

14 GESTION DES RISQUES LIÉS
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Le Parc olympique est exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie porte intérêt à taux variable. L'objectif du Parc olympique est de gérer l'exposition de sa trésorerie en fonction de ses besoins de liquidité et de façon à optimiser ses produits d'intérêt.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les produits d'intérêt que le Parc olympique tire de sa trésorerie. Les produits d'intérêt en 2018 sont de 230 000 \$ (205 000 \$ en 2017). Si les taux d'intérêt pour les exercices clos le 31 octobre 2018 et 2017 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, les revenus d'intérêts pour les mêmes périodes n'auraient pas varié de façon significative.

La dette à long terme du Parc olympique porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Parc olympique est minime étant donné qu'une variation des taux d'intérêt du marché n'aurait aucun impact sur les états financiers du Parc olympique et que son remboursement est prévu selon l'échéancier.

15 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
ET DROITS CONTRACTUELS**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Le Parc olympique est engagé par des contrats à long terme résiliables, échéant à diverses dates jusqu'en 2031, pour son exploitation et ses projets en immobilisation.

Le total de ces engagements au 31 octobre 2018 est de 46 154 000 \$ (58 041 000 \$ en 2017) et les versements s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

Exercices

2019	25 913
2020	10 566
2021	4 950
2022	2 441
2023	2 219
2024 à 2031	65
	46 154

DROITS CONTRACTUELS

Le Parc olympique a conclu différentes ententes de services et contrats de location, échéant à diverses dates jusqu'en 2033, et en vertu desquels il recevra des sommes de la part de ses clients.

Le total de ces droits au 31 octobre 2018 est de 48 139 000 \$ et les versements s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

Exercices

2019	5 147
2020	4 073
2021	3 598
2022	3 613
2023	3 641
2024 à 2033	28 067
	48 139

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2018

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

16 ÉVENTUALITÉS**PASSIFS ÉVENTUELS**

Des poursuites et des réclamations ont été engagées contre le Parc olympique. L'ampleur des réclamations aux 31 octobre 2018 et 2017 n'est pas présentée, car elle pourrait avoir des incidences négatives sur le dénouement de certaines éventualités contre le Parc olympique. Une provision a été comptabilisée dans les états financiers aux 31 octobre 2018 et 2017.

ACTIFS ÉVENTUELS

Une partie des dommages liés à l'effondrement de la dalle de stationnement survenu le 4 mars 2012 a été recouvrée et ainsi, un revenu de réclamation de 3 407 000 \$ a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015. La partie résiduelle des frais liés à l'effondrement de la dalle de stationnement fait toujours l'objet d'une réclamation auprès des parties concernées et constitue un actif éventuel pour le Parc olympique. L'ampleur de cette réclamation aux 31 octobre 2018 et 2017 n'est pas présentée, car elle pourrait avoir des incidences négatives sur le dénouement de cette éventualité pour le Parc olympique.

Par ailleurs, un montant de 1 412 000 \$ fait l'objet de réclamations auprès des assureurs du Parc olympique pour des dommages occasionnés durant les travaux de construction à la Tour. L'évaluation des dossiers de réclamation par les assureurs est toujours en cours au 31 octobre 2018.

D'autres réclamations ont été engagées par le Parc olympique. L'ampleur de ces réclamations au 31 octobre 2018 n'est pas présentée, car elle pourrait avoir des incidences négatives sur le dénouement de ces éventualités.

17 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Parc olympique est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général du Parc olympique.

Outre les transactions entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et conclues à la valeur d'échange, le Parc olympique n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Adopté par le conseil d'administration le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, modifié le 24 octobre 2012 par la résolution 7679, le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants* remplace le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Société* adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169 et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil de la Régie des installations olympiques (ci-après « la Société ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c.M-30, a.3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02, a.15, al.4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs de la Société;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent Code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que la Société s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce Code;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit.

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

1 DÉFINITIONS

1 Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

Administrateur : désigne un membre du Conseil nommé par le gouvernement;

Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein : désigne le président-directeur général;

Comité : le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;

Conflit d'intérêts : toute situation réelle ou potentielle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser son intérêt personnel, incluant celui d'un tiers, au détriment des devoirs de ses fonctions. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition;

Conjoint : les personnes liées par un mariage ou une union civile ainsi que les conjoints de fait tel que définis par la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c-1-16);

Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société;

Contrat : comprend un contrat projeté;

Contrôle ou Contrôlent : désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;

Dirigeant : à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général, qui en est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;

Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;

Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;

Personnes liées : sont des personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé, la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne liée au sens du présent paragraphe 1.1 ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ainsi que toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

Loi : désigne la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, c. R-7), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

Lois : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c.M-30, a.3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02, a.15, al.4);

Premier dirigeant : désigne le président-directeur général expressément en excluant les Dirigeants;

Règlement : désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c.M-30, a.3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;

Règlement de régie interne : désigne le règlement de régie interne adopté par la Société tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;

Secrétaire du conseil : désigne la personne qui exerce cette fonction;

Société : désigne la Régie des installations olympiques.

2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants.

2.2 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et Dirigeants de la Société. Il s'applique également au Secrétaire du conseil.

2.3 Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et au Règlement de régie interne de la Société. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

3 PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3.1 L'Administrateur ou le Dirigeant, dans le cadre de son mandat, est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. L'Administrateur et le Dirigeant doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

3.3 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.

3.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit investir le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

3.5 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles, matchs sportifs et autres activités présentées au Stade doit respecter les politiques de la Société en matière de gratuité.

3.6 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.

3.7 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.8 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.9 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.10 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système et il ne doit pas acheminer à quiconque l'information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment : de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'information confidentielle, de prendre les mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents, d'éviter dans des endroits publics des discussions pouvant révéler des informations confidentielles, de se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur, de s'assurer que tout document qui lui est livré par la Société puisse être reçu de façon à en assurer la confidentialité et il doit informer le Secrétaire du conseil de toute situation particulière pouvant affecter cette confidentialité (absence, déménagement).

3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. Tout document identifié par le Conseil ou par le Secrétaire du conseil comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du Conseil ou du président-directeur général. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.12 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.13 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Il lui est interdit, dans l'année suivant cette date, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société à l'égard d'une procédure, négociation ou autre opération visée au deuxième alinéa du présent article.

3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

3.15 Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.16 Le président du Conseil, ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le Secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant à l'exception du Premier Dirigeant doit, quant à lui, en informer le président du Conseil et le Premier Dirigeant.

3.17 Le président du Conseil ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

3.18 À moins de stipulations expresses au contrat d'embauche ou à son renouvellement ou à moins d'une autorisation expresse du président-directeur général, un Dirigeant doit fournir en exclusivité à la Société toute son activité professionnelle.

3.19 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à signer toute déclaration requise par une loi ou un règlement auxquels la Société est assujettie.

4

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EN ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

A - PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

Le Dirigeant de la Société doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, et le Dirigeant ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation ou cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9.

B - DIVULGATION ET ABSTENTION

4.3 L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

a) est partie à un contrat avec la Société;

ou

b) a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association partie à un contrat avec la Société ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cet organisme, Entreprise ou association;

doit divulguer par écrit au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général quant au Dirigeant, la nature et l'étendue de son intérêt selon une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs ou employés de la Société et il doit se retirer de toute réunion du conseil d'administration ou réunion interne où une question reliée à cet intérêt ou ce contrat est en cause.

4.4 La divulgation requise à l'article 4.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur :

a) lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;

b) immédiatement après le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un.

4.5 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 immédiatement après :

a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion du conseil d'administration et si tel n'est pas le cas, dès qu'il a connaissance d'un contrat pouvant soulever un conflit d'intérêts;

b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée;

ou

c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

4.6 Dans le cas d'un contrat qui ne requiert pas l'approbation du conseil d'administration, l'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article.

4.7 Les articles 4.3 à 4.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée de l'Administrateur ou du Dirigeant.

4.8 L'Administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil et le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président-directeur général les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.9 L'Administrateur doit remettre au président du Conseil et le Dirigeant doit remettre au président-directeur général, dans les trente jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c) le nom de son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, Administrateur, Dirigeant ou contrôleur ou dans laquelle il détient tout autre intérêt direct ou indirect de quelque nature;
- d) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général, quant au Dirigeant.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.10 Le président du Conseil et le président-directeur général remettent les déclarations reçues en application des articles 4.3 à 4.9 au Secrétaire du conseil de la Société qui les tient à la disposition du Comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil quant aux Administrateurs et le président-directeur général quant aux Dirigeants ainsi que le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.3 à 4.9 dès qu'il en a connaissance.

4.11 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance, de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.12 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.11, le Secrétaire du conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 1 du présent Code.

4.13 Un Administrateur ne peut avoir un intérêt dans la Société. Il ne peut, en outre, accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

C - DISPENSES

4.14 Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société;
- d) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs; ou
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4.15 Le présent Code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier Dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait visé.

5 APPLICATION DU CODE

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le président du Conseil et au Dirigeant de consulter le président-directeur général.

5.2 Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le Conseil et avant le 30 septembre de chaque année, chaque Administrateur doit produire au président du Conseil et au Secrétaire du conseil de la Société et chaque Dirigeant doit produire au président-directeur général et au Secrétaire du conseil de la Société l'attestation contenue à l'annexe 2. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

5.3 Le président du Conseil veille à l'application du présent Code à l'égard des administrateurs, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du Conseil. Le président du Conseil a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Administrateur confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des administrateurs relative au présent Code;
- c) de vérifier ou faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les administrateurs et le cas échéant, d'en informer le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur, le président du Conseil est chargé de recueillir toute information pertinente et de faire rapport de ses constatations au Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

5.4 Le président-directeur général est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par la Société et du Secrétaire du conseil. Le président-directeur général veille à l'application du présent Code à l'égard des Dirigeants, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les Dirigeants. Le président-directeur général a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Dirigeant confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des Dirigeants relative au présent Code;
- c) de vérifier, faire enquête ou nommer un enquêteur de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les Dirigeants.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Dirigeant, le président-directeur général est chargé de recueillir toute information pertinente et d'imposer ou de recommander au Conseil d'imposer les sanctions appropriées, tel que le prévoit la section 6 « Processus disciplinaire » du présent Code.

5.5 Le président du Conseil ou le président-directeur général peut consulter et recevoir des avis du Comité et de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

Le Secrétaire du conseil appuie le comité dans cette fonction.

5.6 Le président du Conseil et le président-directeur général préservent, dans toute la mesure possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire.

5.7 Le Secrétaire du conseil assiste le président du Conseil et le président-directeur général dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.8 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer, quant à l'Administrateur, au président du Conseil et quant au Dirigeant, au président-directeur général.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- b) la description de la violation;
- c) la date ou la période de survenance de la violation;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.9 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur auprès du président du Conseil ou du Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif ou contre un Dirigeant auprès du président-directeur général.

5.10 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, l'Administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie et le président-directeur général peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.11 Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire rapport au Comité de tout manquement au respect du présent Code par les Administrateurs ou les Dirigeants.

6 PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6.1 Le processus disciplinaire pour les Administrateurs est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement.

6.2 Sur conclusion d'une contravention à la Loi ou au présent Code, le président-directeur général impose au Dirigeant toute sanction appropriée, étant précisé que le congédiement du Dirigeant doit être approuvé par le conseil d'administration.

6.3 L'autorité compétente fait part au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

Le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires à l'autorité compétente. Il peut également demander d'être entendu par l'autorité compétente à ce sujet.

6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

7 ENTRÉE EN VIGUEUR

7.1 Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, tel que modifié par la résolution 7679 du 24 octobre 2012. Il remplace le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics* de la Société adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169, et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

L'annexe 1 *Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts* et l'annexe 2 *Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants* du présent code sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante :

http://www.parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_administration.pdf

ANNEXE 2

NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Adoptées le 27 octobre 2009 par la résolution 7481, les *Normes d'éthique des employés* abrogent la *Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques* adoptée le 5 novembre 1996 par la résolution 6845 et modifiée le 11 mai 2001 et le 11 juillet 2006.

INTRODUCTION

Le présent document, qui est fortement inspiré de *L'éthique dans la fonction publique québécoise* (2003), constitue un guide de référence sur les normes générales d'éthique que chaque employé doit judicieusement appliquer, selon les circonstances, dans sa conduite professionnelle.

Ainsi, lorsque l'employé se heurte à un dilemme notamment dans les situations où la réglementation en vigueur est muette ou incomplète, il doit faire appel à l'esprit de ces normes pour prendre sa décision.

En se conformant à ces normes, les employés adopteront une conduite empreinte d'éthique et, ce faisant, ils contribueront au maintien et au développement d'une réputation d'excellence et d'honnêteté de la Régie des installations olympiques (ci-après désignée Régie).

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

CHAPITRE 1 CHAMP D'APPLICATION

Ces normes s'appliquent à toutes les personnes qui sont à l'emploi de la Régie à titre de salarié à temps complet ou à temps partiel ou encore à titre de contractuel. Il est toutefois précisé que les dirigeants de la Régie sont assujettis au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants* de la Régie des installations olympiques.

Le président-directeur général veille à l'application des présentes normes d'éthique, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique par les employés de la Régie.

CHAPITRE 2 NORMES RELATIVES À LA PRESTATION DE TRAVAIL

La prestation de travail comporte deux types d'obligation : l'obligation d'assiduité et l'obligation de compétence.

L'obligation d'assiduité implique que l'employé est présent au travail, qu'il y accomplit sa tâche, qu'il respecte ses heures de travail et ne s'absente pas sans justification ni autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplit les attributions de son emploi de façon compétente, c'est-à-dire en fournissant le service demandé, de manière appropriée et satisfaisante.

L'employé doit, de plus, veiller à respecter les normes de sécurité en vigueur, éviter les négligences et ne pas accumuler de retards indus dans l'exécution de ses tâches.

Enfin, par une mise à jour de ses connaissances, il doit s'assurer de conserver la compétence nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions.

CHAPITRE 3 NORMES RELATIVES AU LIEN AVEC L'ORGANISATION

L'employé travaille au sein d'un groupe. Il est intégré aux employés de son unité et de l'organisation afin de permettre à la Régie d'atteindre ses objectifs.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et de permettre à la Régie d'accomplir sa mission, il importe que l'employé respecte l'obligation de loyauté, ainsi que celle d'obéissance hiérarchique.

L'obligation de loyauté requiert que l'employé défende les intérêts de la Régie et évite de lui causer du tort, notamment en adoptant un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle ou préjudiciable.

L'obligation d'obéissance hiérarchique implique que l'employé accomplit les tâches qu'on lui demande de remplir et qu'il se conforme aux demandes spécifiques de ses supérieurs quant à l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, l'employé peut exercer une fonction en dehors de la Régie aux strictes conditions suivantes :

- il s'assure que l'exercice de cette fonction ne nuit pas à sa prestation de travail à titre d'employé de la Régie;
- il évite tout conflit entre l'exercice de cette fonction et celle qu'il accomplit à la Régie;
- il évite, en raison de l'exercice de cette fonction, tout autre manquement aux normes d'éthique qui lui sont applicables à titre d'employé de la Régie;
- il évite d'utiliser son statut d'employé de la Régie pour tirer avantage de tout autre emploi.

L'employé n'a pas à demander d'autorisation à cet égard. Cependant, il doit remplir le formulaire *Déclaration d'un emploi rémunéré* joint en annexe.

CHAPITRE 4 NORMES RELATIVES AU COMPORTEMENT

Les obligations relatives au comportement concernent la courtoisie, la discrétion, la neutralité politique et la réserve, l'honnêteté, l'impartialité et l'absence de conflit d'intérêts.

L'obligation de courtoisie implique que l'employé adopte un comportement poli, courtois et respectueux de la personne, et ce, tant dans ses relations avec le public que dans ses relations avec ses collègues de travail et avec ses supérieurs.

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou renseignements dont le dévoilement pourrait nuire, entre autres, à l'intérêt public ou au bon fonctionnement de l'administration de la Régie.

Rappelons que l'employé qui se propose de publier un texte ou de se prêter à une entrevue sur des questions portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou sur les activités de son unité administrative ou de la Régie, doit préalablement obtenir l'autorisation du président-directeur général ou d'un vice-président.

L'obligation de faire preuve de neutralité politique lie l'employé dans l'exercice de ses fonctions alors que l'obligation de réserve s'applique tant dans la vie privée de l'employé que dans sa vie professionnelle.

L'obligation de neutralité politique implique que l'employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de tout travail partisan.

L'obligation de réserve qui lie l'employé quant à la possibilité pour lui de faire connaître ses opinions politiques est plus générale, en ce sens qu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure citoyen à part entière, doive garder le silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Ainsi, rien n'interdit à un employé d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert, de toute évidence, de ne pas être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance.

L'obligation d'agir honnêtement exige également que l'employé évite toute forme de corruption ou de tentative de corruption.

À cet égard, l'employé ne peut accepter, en plus du traitement auquel il a droit, une somme d'argent ou toute autre considération liée à l'exercice de ses fonctions. Il peut toutefois accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage, mais à condition que ceux-ci soient d'usage et de valeur modeste et qu'il en informe son supérieur.

De même, il ne doit accorder, solliciter ou accepter ni faveur ni avantage indu, pour lui-même, pour une autre personne ou pour un groupe d'employés de la Régie. Ainsi, la Régie n'accepte pas que des fournisseurs commanditent des activités sociales au bénéfice d'un groupe d'employés. Il ne doit pas non plus utiliser à son avantage ou au profit d'un tiers un bien de la Régie ou un renseignement qu'il détient.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également que l'employé fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec impartialité signifie que l'employé évite toute préférence ou parti pris indu, incompatible avec la justice ou l'équité. Il doit ainsi éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés liés par exemple au sexe, à la race, à la couleur, à l'orientation sexuelle, au handicap, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

Il doit enfin se garder d'agir sur la base de ses intérêts personnels.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts est liée aux situations dans lesquelles l'employé a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt public en vue duquel il exerce ses fonctions.

La notion de conflit d'intérêts est, de fait, très large. Il suffit, pour qu'il y ait conflits d'intérêts, d'une situation de conflit potentiel, d'une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt public.

Il n'est donc pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Régie. Le risque que cela se produise est suffisant puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de la Régie.

L'employé doit respecter l'article 11.1 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, c R-7) en vertu duquel il ne peut, « sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou par donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence ».

L'employé doit prendre les dispositions nécessaires pour éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Placé dans une situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts, l'employé doit en informer ses supérieurs afin que soient déterminées les mesures qui devront être prises à cet égard.

Dans cette perspective, les employés autres que les dirigeants des catégories « cadre » et « professionnelle » sont invités à remplir le formulaire *Déclaration d'intérêts et déclarations relatives aux personnes liées* joint en annexe.

CHAPITRE 5

NORMES RELATIVES À L'APRÈS-MANDAT

Les normes relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un employé, même après qu'il eut cessé d'exercer ses fonctions à la Régie.

Les normes applicables aux anciens employés constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'évitement de tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre d'employé de la Régie.

Ainsi, la personne qui a été employée de la Régie doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures. Elle ne peut donc profiter du fait qu'elle a été employée de la Régie pour obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été ses fonctions antérieures.

De même, bien que cette personne ne soit plus employée de la Régie, elle doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

Plus particulièrement, un ancien employé ne devra pas solliciter directement des employés et/ou la clientèle de la Régie pour une période d'au moins deux (2) ans. De plus, il ne devra pas s'approprier une occasion d'affaires qui appartient à la Régie. Cette stipulation vise à interdire une concurrence dite déloyale et n'a pas pour objet d'imposer à un ex-employé un devoir étendu de non-concurrence.

CHAPITRE 6

DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Le président-directeur général de la Régie doit s'assurer du respect des *Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques*.

Le document *Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques* remplace, dès son adoption par le conseil d'administration, la *Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques* adoptée le 5 novembre 1996, mise à jour le 11 mai 2001 et modifiée le 11 juillet 2006.

Attestation et engagement

L'employé s'engage à lire le présent document et à respecter les normes qu'il contient et à déclarer toute situation qui viendrait à l'encontre de ces dernières.

L'employé qui contrevient à ces normes est susceptible de se voir imposer une mesure administrative ou disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Conclusion

Énoncées en termes généraux, les normes d'éthique régissant la conduite des employés de la Régie doivent être adaptées aux circonstances où des questions d'éthique peuvent être soulevées.

Plutôt que de vouloir régir de façon précise les moindres gestes des employés, l'éthique vise donc à fournir un cadre général à l'intérieur duquel chacun des employés doit se situer. En définitive, l'éthique fait appel au jugement de l'employé et à son sens des responsabilités, et elle implique qu'il puisse aller au-delà du simple respect de la lettre des règles applicables, lorsque la situation l'exige.

Il appartient donc à chaque employé d'adopter un comportement éthique dans l'exercice quotidien de ses fonctions. S'il survient un doute, l'employé est invité à consulter ses supérieurs ou la Direction des ressources humaines ou le Secrétaire général.

La *Déclaration d'intérêts et déclaration relative aux personnes liées*, de même que la *Déclaration d'un emploi rémunéré* sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante : http://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_employes.pdf

ANNEXE 3

SUIVI DU PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020
ANNÉE 2017-2018

ACTION 1

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

RÉSULTAT RECHERCHÉ 2

La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010.

DOMAINE D'INTERVENTION

2: Transport et déplacement des employés.

5: Communications gouvernementales et organisation d'événements.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1	- Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable.	
	GESTES	SUIVI
ACTION	- Acquérir des véhicules légers et lourds écoénergétiques pour les déplacements et les travaux au Parc olympique.	Réalisé – en continu
Cible	- Dix véhicules d'ici le 31 octobre 2020.	
Indicateur	- Nombre de véhicules légers et lourds écoénergétiques acquis.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> - En 2017-2018, le Parc olympique a fait l'acquisition des véhicules écoénergétiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Deux véhicules de marque Chevrolet Bolt 2018 entièrement électriques pour le service de la Sécurité. Ces véhicules ont remplacé deux voitures à essence. - Ainsi, depuis l'adoption de ce plan d'action de développement durable en 2016, le Parc olympique a déjà fait l'acquisition de 16 véhicules écoénergétiques pour les déplacements et les travaux sur le site. <ul style="list-style-type: none"> • Achat de quatre vélos à assistance électrique pour les déplacements sur le site. 	

ACTION 2

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

RÉSULTAT RECHERCHÉ 3

La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.

DOMAINES D'INTERVENTION DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

2: Transport et déplacement des employés.

5: Communications gouvernementales et organisation d'événements.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1	- Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable.	Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire (Montréal) Priorité 7 : assurer la croissance durable et sobre en carbone.
	GESTES	SUIVI
ACTION	- Adopter des mesures favorisant la mobilité collective et active pour les employés du Parc olympique.	Réalisé – en continu
Cible	- Au moins cinq mesures au 31 octobre 2017.	
Indicateur	- Nombre de mesures adoptées.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> - En 2018, le Parc olympique a procédé à l'achat de quatre vélos à assistance électrique pour les déplacements internes des employés, en remplacement de voiturettes. - Le 15 juin 2018, le Parc olympique a obtenu la certification « Vélosympathique Or », remise par l'organisme Vélo Québec, pour ses efforts cumulés depuis 2016 afin de favoriser et soutenir le transport à vélo auprès de ses employés, de ses locataires et de ses visiteurs, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • L'installation d'une vingtaine de supports à vélos. • L'aménagement d'une zone exclusivement dédiée aux vélos avec station de réparation en libre-service. • L'aménagement d'un corridor balisé afin de faciliter l'accès aux vélos à l'entrée du stationnement P2. • L'achat d'une flotte de vélos pliants pour les déplacements internes. • La poursuite de l'application de la Politique concernant la mobilité collective et active des employés de la Régie des installations olympiques implantée en 2017. Cette politique propose aux employés des mesures assorties à des indemnités financières sous diverses formes pour les déplacements au travail autres qu'en voiture. 	

ACTION 3

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

RÉSULTAT RECHERCHÉ 4

La diminution, d'ici 2020, de 10 % des émissions de GES des bâtiments des MO par rapport au niveau évalué en 2009-2010.

DOMAINE D'INTERVENTION

3: Bâtiments et infrastructures.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1	- Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable.	
	GESTES	SUIVI
ACTION (en lien avec le plan stratégique)	- Réaliser des mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de GES des bâtiments du Parc olympique.	En cours
Cible	- Neuf mesures réduisant la consommation d'énergie et les émissions de GES.	
Indicateur	- Nombre de mesures réalisées.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<p>- Au 31 octobre 2018, les huit mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de GES des bâtiments du Parc olympique entamées en 2017 étaient réalisées ou sur le point d'être réalisées :</p> <p>Mesures réalisées à 100 % en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conversion de l'éclairage général • Conversion de l'éclairage spécialisé • Amélioration de l'étanchéité de l'enveloppe <p>Mesures en voie d'être réalisées. La phase finale d'optimisation pour toutes ces mesures sera complétée au premier trimestre de l'année 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfection du réseau d'eau refroidie • Implantation d'un réseau centralisé de chauffage à l'eau chaude • Récupération de la chaleur et gestion de pointe électrique • Modernisation des contrôles • Remise en service et optimisation des systèmes <p>- En 2018, le Parc olympique a également effectué des démarches afin de s'approvisionner en gaz naturel renouvelable et ainsi remplacer jusqu'à 5 % du combustible de son système actuel par du gaz naturel renouvelable. Le projet débutera en 2019.</p>	

ACTION 4

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

RÉSULTAT RECHERCHÉ 5

La réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable.

DOMAINE D'INTERVENTION

3: Bâtiments et infrastructures.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1	- Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable.	
	GESTES	SUIVI
ACTION (en lien avec le plan stratégique)	- Réaliser des mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de GES des bâtiments du Parc olympique.	Réalisé
Cible	- Neuf mesures réduisant la consommation d'énergie et les émissions de GES.	
Indicateur	- Nombre de mesures réalisées.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<p>- En 2018, le Parc olympique a pu effectuer la livraison finale du projet de la Tour de Montréal dans le délai prévu, en respectant les éléments du patrimoine et d'efficacité énergétique ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le respect du patrimoine architectural de la Tour a été considéré très sérieusement par la direction du Parc olympique en 2016, particulièrement à la phase conception, au cours de laquelle les architectes ont dû faire valider leur conception auprès d'un comité-conseil en architecture mis sur pied par le Parc olympique. En 2017, la population a pu constater que la réfection de la Tour, notamment l'ajout d'un nouveau mur rideau, avait un impact très positif sur son esthétisme général. Même si les anciens panneaux de béton qui composaient son enveloppe ont été retirés au profit du mur rideau, tous sont d'avis que la valeur patrimoniale de la Tour a été préservée, voire rehaussée. • Les choix faits par l'équipe d'ingénierie et d'architecture visant à assurer l'efficacité énergétique de la Tour ont été développés et réalisés. Le chauffage des espaces est maintenant alimenté à 100 % par l'électricité, donc sans émission de gaz à effet de serre. L'isolation de l'enveloppe constituée de triple verre teinté assure maintenant une meilleure performance thermique. La fenestration pleine hauteur permet aussi de réduire les besoins d'éclairage le jour. 	

ACTION 5

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

RÉSULTATS RECHERCHÉS 8 ET 9

D'ici 2020, pour 50 % des MO, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.

L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables faits par les MO. Il réalisera une première évaluation de ces achats à la fin de l'année financière 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.

DOMAINE D'INTERVENTION

1: Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable.

6: Marchés publics.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1	- Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable.	
	GESTES	SUIVI
ACTION	- Adopter une politique d'acquisitions écoresponsables.	Débuté
Cible	- D'ici le 31 octobre 2018 – <i>reporté au 31 octobre 2019.</i>	
Indicateur	- Adoption de la politique.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil d'informations concernant les démarches d'achats écoresponsables en cours. - Politique non adoptée. Aucun résultat pour 2018. 	

ACTION 6

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

RÉSULTAT RECHERCHÉ 11

L'élaboration et l'utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2	- Prise en compte des principes de développement durable.	
	GESTES	SUIVI
ACTION	- Accompagner chaque dossier présenté au conseil d'administration pour approbation d'une analyse basée sur les principes de développement durable.	En cours
Cible	- Ensemble des dossiers présentés pour approbation.	
Indicateur	- Analyse effectuée.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Certains dossiers présentés au conseil d'administration ont été accompagnés d'une analyse de développement durable lorsque liés à l'objet du dossier, mais il ne s'agit pas de l'ensemble de ceux-ci. Pour certains dossiers, l'analyse de développement durable est plus complexe. Le Parc olympique uniformisera cette démarche en 2019 à l'aide d'un formulaire type adapté, applicable à l'ensemble des dossiers présentés pour approbation.	

ACTION 7**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4**

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

RÉSULTAT RECHERCHÉ 17

La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.

	GESTES	SUIVI
ACTION	- Diffuser, promouvoir et faire connaître les gains du Parc olympique en matière d'efficacité énergétique et de diminution de GES de ses bâtiments.	Débuté
Cible	- Au moins une diffusion dans un média grand public, une diffusion dans un média spécialisé et une conférence devant une audience spécialisée.	
Indicateur	- Nombres de diffusions, publications et interventions.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<p>- Pendant l'année 2018, le vice-président, Construction et entretien du Parc olympique a animé des conférences mettant en lumière des réalisations effectués par le Parc olympique et d'autres en cours relatives à l'efficacité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En janvier 2018 : une conférence intitulée <i>La face cachée du Stade – la plus grande conversion vapeur-eau chaude au Québec</i>, présentée devant les membres de l'AGPI (Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels). • En avril 2018 : une conférence intitulée <i>La transformation du Parc olympique et les différents modes de réalisation des projets</i>, présentée devant les membres de l'AGCAQ (Association de la gestion de la chaîne d'approvisionnement – Québec). 	

ACTION 8**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5**

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3	- Contribution au chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable.	Agenda de la culture objectifs #1, #21
	GESTES	SUIVI
ACTION (en lien avec le plan stratégique)	- Établir, en collaboration avec Docomomo Québec, l'intérêt patrimonial du site du Parc olympique en considérant ses valeurs historique, architecturale, technique, urbanistique et emblématique.	Réalisé
Cible	- Déposer une étude patrimoniale des installations du Parc olympique au plus tard le 31 décembre 2016.	
Indicateur	- Dépôt de l'étude.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun résultat pour 2018. Action réalisée en 2017. - Dépôt en 2017 d'une étude patrimoniale sur les installations du Parc olympique, dans le contexte du 40^e anniversaire du Parc olympique en 2016 et pour faire suite à une recommandation émanant du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique. 	

ACTION 9**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5**

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3	- Contribution au chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable.	Agenda de la culture objectif #1
	GESTES	SUIVI
ACTION (en lien avec le plan stratégique)	- Désigner et nommer, s'il y a lieu en collaboration avec la Commission de toponymie du Québec, des lieux de mémoire à l'intérieur du Parc olympique.	Réalisé – en continu
Cible	- Avoir amorcé une dénomination de lieux à l'occasion du 40 ^e anniversaire des Jeux de 1976 en 2016.	
Indicateur	- Nombre de lieux dénommés.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Après un premier jalon posé en 2017 avec l'inauguration de la place Nadia-Comaneci, le Parc olympique a poursuivi ses efforts de commémoration en renommant, en mars 2018, l'ancien Club du receveur, le Salon Gary-Carter, afin d'honorer la mémoire du receveur étoile qui a marqué l'histoire des Expos de Montréal. Ce changement de dénomination s'inscrivait dans l'engagement que le Parc olympique avait pris publiquement, le 17 février 2012, lors du décès de M. Carter.	

ACTION 10**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.3**

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.

RÉSULTAT RECHERCHÉ 40

Améliorer les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés.

	GESTES	SUIVI
ACTION	- Implanter un programme visant l'accès au Centre sportif aux élèves des écoles, principalement, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.	Réalisé – en continu
Cible	- Au plus tard le 31 octobre 2018.	
Indicateur	- Date de début du programme.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Le Parc olympique est l'un des partenaires du programme <i>Passeport pour ma vie de Quartier</i> , qui vise à donner aux élèves de l'école secondaire publique Chomedey-De Maisonneuve un accès privilégié et gratuit aux installations de renommée et de proximité du quartier Hochelaga-Maisonneuve. En décembre 2017, dans le cadre de ce programme, trois groupes d'environ 30 étudiants ont effectué une visite de l'exposition <i>Depuis 1976</i> ainsi que de l'Observatoire de la Tour de Montréal. Les groupes ont ensuite été approchés pour revenir vivre l'expérience Wibit au Centre sportif. Cette activité est prévue au printemps 2019. Le Parc olympique évalue également d'autres projets afin de favoriser l'accès à davantage de jeunes du quartier.	

ACTION 11**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.1**

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.

RÉSULTAT RECHERCHÉ 42

L'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique ainsi que la valorisation d'un mode de vie plus actif.

	GESTES	SUIVI
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats avec des intervenants du milieu de la santé et des services sociaux de l'est de Montréal, afin de soutenir des actions favorisant de saines habitudes de vie par l'utilisation des infrastructures du Parc olympique. 	En cours
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins un partenariat multiannées. - Actions visant des clientèles dans un cadre curatif. - Actions visant des clientèles dans un cadre préventif. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats. - Nombre d'actions dans un cadre curatif. - Nombre d'actions dans un cadre préventif. 	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Le Parc olympique a poursuivi en 2017-2018 son partenariat avec le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal afin de stimuler l'intérêt et d'engager la population locale à adopter de saines habitudes de vie, bien que certains projets aient dû être reportés dans les prochaines années. Le Centre sportif du Parc olympique a accueilli en 2017-2018 : <ul style="list-style-type: none"> • Quatre sessions de cours prénataux. Chaque session comprenait des cours théoriques dispensés par une infirmière du CIUSSS et un cours aquatique offert par un moniteur du Centre sportif. Plus de 65 futures mamans et futurs papas ont pu profiter de ces services en 2017. • Plus de 550 participations au programme « Ensemble en forme » 2018 de l'organisme Sans Oublier le Sourire (SOS) qui s'adresse aux personnes atteintes de déficiences intellectuelles et physiques. Le programme comprend environ 40 séances d'aquaforme tenues dans les installations du Centre sportif, incluant des cours structurés avec matériel, offerts par les moniteurs du Centre. 	

ACTION 12

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.1

Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.

RÉSULTATS RECHERCHÉS 53, 54 ET 55

L'intégration accrue de la planification des transports à l'aménagement du territoire en prenant en compte l'efficacité économique, l'environnement, la sécurité, la santé et la qualité de vie ainsi que le patrimoine culturel.

Le soutien à l'amélioration des services en transports collectifs et actifs.

La mise en œuvre de mesures de gestion de la demande en transport pour favoriser le transfert vers les modes collectifs et actifs.

	GESTES	SUIVI
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et appuyer les modes de transports collectifs et actifs afin d'en accroître la part modale lors des déplacements des différentes clientèles du Parc olympique. 	En cours
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement de la part modale des locataires. Accroissement de la part modale des visiteurs hors événement. Accroissement de la part modale des visiteurs lors d'événements. 	
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'accroissement par catégorie. 	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc olympique encourage régulièrement ses différentes clientèles, dans ses communications événementielles et via les réseaux sociaux, à utiliser les modes de transports collectifs et actifs pour se rendre sur le site. À l'été 2018, une étude visant à déterminer la part modale par clientèle et par activité a été amorcée, notamment par un calcul des déplacements à vélo sur le circuit cyclable traversant le Parc olympique. L'étude comprend le niveau d'achalandage ainsi qu'une projection sur l'achalandage annuel, en tenant compte des jours d'événements au Parc olympique. Le suivi de l'évolution des habitudes à ce chapitre se poursuivra en 2019 afin d'obtenir un portrait complet des déplacements en transports collectifs ou actifs et ainsi mieux cibler les interventions à venir. 	

ACTION 13**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.2**

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

RÉSULTATS RECHERCHÉS 55 ET 56

La mise en œuvre de mesures de gestion de la demande en transport pour favoriser le transfert vers les modes collectifs et actifs. Une accessibilité accrue aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires.

	GESTES	SUIVI
ACTION	- Déployer un réseau de bornes de recharge pour les voitures électriques et hybrides rechargeables dans les stationnements du Parc olympique pour les visiteurs et les locataires.	En cours
Cible	- Installation de quatre bornes par année pour un minimum de 20 bornes en 2020.	
Indicateur	- Nombre de bornes installées.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> - En 2018, le Parc olympique a fait l'acquisition de deux bornes de recharge privées pour les deux véhicules électriques rechargeables de la Sécurité du Parc olympique en plus de terminer l'implantation des bornes acquises en 2017. - Au 31 octobre 2018, huit bornes de recharges publiques du Circuit électrique d'Hydro-Québec avaient été installées pour la clientèle dans les stationnements du Parc olympique. Toutefois, en raison de travaux de réfection dans certains stationnements du Parc olympique, deux bornes sont temporairement inaccessibles. À la fin des travaux, en plus de remettre ces deux bornes en service, le Parc olympique aura procédé à la construction d'une chambre électrique permettant l'alimentation des futures bornes. - En 2019, le Parc olympique prévoit acheter et installer quatre bornes supplémentaires du Circuit électrique d'Hydro-Québec destinées à la clientèle, ce qui portera leur nombre total à douze à la fin de l'exercice financier 2019. 	

ACTION 14**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.2**

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

RÉSULTAT RECHERCHÉ 54

Le soutien à l'amélioration des services en transports collectifs et actifs.

	GESTES	SUIVI
ACTION	- Soutenir le développement et l'utilisation de la voiture électrique dans la région de Montréal par le développement de partenariats avec des organismes œuvrant dans ce domaine.	Réalisé – en continu
Cible	- Minimum d'un partenariat d'ici 2020.	
Indicateur	- Nombre de partenariats conclus.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Aucun résultat pour 2018. - Le Parc olympique est sous entente depuis 2016 avec l'entreprise d'autopartage Communauto pour le stationnement et la recharge de véhicules électriques dans ses stationnements. En 2019, le Parc olympique souhaite poursuivre des discussions avec des organismes œuvrant dans le domaine du transport par véhicules électriques à Montréal en vue de la conclusion d'au moins un autre partenariat.	

POUR NOUS JOINDRE

BUREAUX ADMINISTRATIFS

4141, avenue Pierre-De Coubertin

Montréal (Québec) H1V 3N7

Téléphone : 514 252-4141

Télécopieur : 514 252-9401

Courriel : rio@rio.gouv.qc.ca

parcolympique.ca

LOCATION DE SALLES

Pour tous les sites du Parc olympique

Téléphone : 514 252-4737 ou 1 877 997-0919

Courriel : evenements@rio.gouv.qc.ca

CENTRE SPORTIF

Téléphone : 514 252-4622

Courriel : piscines@rio.gouv.qc.ca

PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

RECHERCHE, COORDINATION, RÉDACTION ET RÉVISION

Cédric Essiminy et Hélène Barrette, Parc olympique

Jean Boilard

CONCEPTION GRAPHIQUE

Annick Gaudreault

PHOTOGRAPHIE

Parc olympique

Jean-François Hamelin

STADE OLYMPIQUE, CENTRE SPORTIF, TOUR, ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE ET AIRES EXTÉRIEURES

Architecte, Roger Taillibert

Rapport annuel 2018

Imprimé au Québec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN 978-2-550-83179-2 (*version imprimée*)

ISBN 978-2-550-83180-8 (*version électronique*)

Le rapport annuel est disponible en format électronique
à cette adresse : www.parcolympique.ca







PARC
OLYMPIQUE

parcolympique.ca